

### THREE HUNDRED AND THIRTY-SIXTH MEETING

*Held at the Palais des Nations, Geneva,  
on Thursday, 11 August 1949, at 3 p.m.*

*President: Mr. James THORN.*

85. Continuation of the discussion on the report of the fourth session of the Economic and Employment Commission; and on the problem of unemployment and full employment (E/1332, E/1332/Add.1-3, E/1356, E/1356/Add.1, E/1357, E/1378, E/1380/Rev.1, E/CN.1/63, E/CN.1/63/Add.1-7, E/1497, E/1506 and E/1509)

The PRESIDENT invited comments on the joint draft resolution presented by the French, United Kingdom and United States delegations (E/1506).

Mr. PLIMSOLL (Australia) stated that he would support the joint draft resolution on the understanding that the group of experts which it was proposed that the Secretary-General be invited to appoint should not include experts from the Secretariat, as he had understood the United Kingdom representative to suggest. In the first place it would be better to have experts who were not in any way connected with existing United Nations machinery and who would therefore be free to express their views without inhibitions or considerations of loyalty; in the second place,

### TROIS CENT TRENTE-SIXIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 11 août 1949, à 15 heures*

*Président: M. James THORN.*

85. Suite de la discussion sur le rapport de la Commission des questions économiques et de l'emploi sur sa quatrième session; et sur le problème du chômage et du plein emploi (E/1332, E/1332/Add.1-3, E/1356, E/1356/Add.1, E/1357, E/1378, E/1380/Rev.1, E/CN.1/63, E/CN.1/63/Add.1-7, E/1497, E/1506 et E/1509)

Le PRÉSIDENT demande aux membres du Conseil de formuler des observations sur le projet de résolution présenté conjointement par les délégations de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis (E/1506).

M. PLIMSOLL (Australie) déclare qu'il appuiera le projet commun de résolution, à condition que le groupe d'experts que le Secrétaire général, aux termes du projet, serait invité à constituer ne comprenne pas d'experts du Secrétariat, comme il a semblé à l'orateur que le représentant du Royaume-Uni le demandait. D'abord, il vaut mieux consulter des experts qui ne soient en aucune façon liés aux rouages administratifs existants des Nations Unies, et qui soient par suite libres d'exprimer leur opinion sans retenue et en dehors de toute considération de loyalisme;

the United Nations Secretariat already had onerous duties enough to carry out.

He also proposed an amendment, foreshadowed by the Australian representative in the general debate, namely: replacement, wherever they occurred (that was in the sixth, seventh and penultimate paragraphs of the draft resolution) of the words "high levels of employment" by the words "full employment". The latter was the term used in the United Nations Charter and was more concrete.

Mr. ADARKAR (India) pointed out that the Council had still to consider the draft resolution submitted by the Australian delegation (E/1509), as well as the joint draft resolution (E/1506). He felt that the Australian draft resolution was likely to re-open quite needlessly the general debate that had already been held. The General Assembly was perfectly entitled to consider the question of full employment without any recommendation from the Council. The joint draft resolution, on the other hand, which proposed further study of the question by a group of experts, by the Economic and Employment Commission, and by the Secretariat, was not only necessary, but an interim report on the studies for which it called could also be of great value to the General Assembly, if it decided to consider the question at its fourth session.

Although he could not support the Australian draft resolution, he supported the Australian representative's amendment to the joint draft resolution; he suggested, however, that, since full employment did not at present exist, it would be more accurate to speak of "promoting" or "achieving" full employment rather than of "maintaining" it.

It was his understanding that the proposal in the joint draft resolution for a small group of experts did not imply abolition of the Sub-Commission on Employment and Economic Stability. He pointed out that there was no draft resolution before the Council providing for the abolition of that Sub-Commission or of the Sub-Commission on Economic Development. His delegation thought it important that both should be kept in existence, in any case for some time to come. The Sub-Commission on Employment and Economic Stability should continue to study general aspects of the question, the more technical aspects being considered by the proposed group of experts.

He wondered if it would be possible for the Economic and Employment Commission to meet immediately before the General Assembly. The study of national and international measures required to achieve and maintain full employment would not be a single, final study, but would have to be placed on a continuing basis. The Commission, together with its Sub-Commission on Employment and Economic Stability, would be the best organ to make such a study.

Mr. DE ALMEIDA (Brazil) suggested that the Council should first decide whether the Sub-Commissions were to be abolished. If they were

en second lieu, le Secrétariat des Nations Unies a déjà une assez lourde tâche à accomplir.

L'orateur propose également un amendement, qu'il a déjà annoncé au cours du débat général, et qui consisterait à remplacer, toutes les fois qu'ils figurent dans le projet, c'est-à-dire aux sixième, septième et avant-dernier alinéas, les mots « niveau élevé de l'emploi » par les mots « plein emploi »; cette seconde formule est celle qu'emploie la Charte des Nations Unies, et elle est plus concrète.

M. ADARKAR (Inde) signale que le Conseil doit examiner, outre le projet commun de résolution (E/1506), le projet de résolution présenté par la délégation de l'Australie (E/1509). M. Adarkar estime que le projet de résolution de l'Australie va sans doute rouvrir, de façon tout à fait superflue, le débat général qui a déjà eu lieu. L'Assemblée générale a parfaitement le droit d'examiner la question du plein emploi sans que le Conseil le lui recommande. Non seulement le nouvel examen de la question que le projet commun de résolution propose de faire entreprendre par le Secrétariat, par un groupe d'experts et par la Commission des questions économiques et de l'emploi, est nécessaire, mais un rapport provisoire sur les résultats de ces recherches pourrait être très précieux pour l'Assemblée générale si celle-ci décidait d'examiner ce problème lors de sa quatrième session.

Si l'orateur ne peut approuver le projet de résolution de l'Australie, il approuve par contre l'amendement du représentant de l'Australie au projet commun de résolution; toutefois, il signale que, le plein emploi n'existant pas à l'heure actuelle, il serait plus exact de parler de « réaliser » ou d'« assurer » le plein emploi, plutôt que de parler de le « maintenir ».

M. Adarkar croit comprendre que la création d'un petit groupe d'experts, proposée dans le projet commun de résolution, n'implique pas la suppression de la Sous-Commission de l'emploi et de la stabilité économique. Il fait observer qu'aucun projet de résolution soumis au Conseil ne prévoit la suppression de cette Sous-Commission ou de la Sous-Commission du développement économique. La délégation de l'Inde attache une certaine importance à ce que ces deux Sous-Commissions soient maintenues au moins pour quelque temps. La Sous-Commission de l'emploi et de la stabilité économique devra poursuivre ses études sur les aspects généraux de la question, les aspects plus techniques étant réservés au groupe d'experts que l'on envisage de constituer.

L'orateur se demande s'il sera possible à la Commission des questions économiques et de l'emploi de se réunir immédiatement avant l'Assemblée générale. L'étude des mesures nationales et internationales nécessaires pour réaliser et maintenir le plein emploi ne sera pas faite une fois pour toutes; il conviendra de suivre constamment la situation. La Commission et sa Sous-Commission de l'emploi et de la stabilité économique seraient les organes les mieux qualifiés pour faire cette étude.

M. DE ALMEIDA (Brésil) propose que le Conseil tranche d'abord la question de savoir si les Sous-Commissions doivent être supprimées. S'il décide

to be retained, it would be necessary to redraft parts of the joint draft resolution.

Mr. STINEBOWER (United States of America) acknowledged that the point raised by the Brazilian representative was a real one. He would, however, be loth to see the procedural discussion re-opened.

He hoped the Australian representative would not press his amendment to the joint draft resolution. It was true the term "full employment" was that used in the United Nations Charter. On the other hand, he recalled that, after four months of discussion, it had been decided not to include it in the Havana Charter. It had a political connotation which was rather different from its economic connotation. Economists certainly would not agree that it meant precisely the same as a high level of employment. Lord Keynes, for example, who had first publicized the term, had shown that full employment was completely consistent with a high amount of unemployment. The term "high levels of employment" was in fact the more concrete and readily understandable.

Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom) thought that the difference between the terms "full employment" and "a high level of employment" was one of text-book usage. If the Australian representative pressed his amendment, the United Kingdom delegation would agree to it.

He would not insist on his suggestion that the proposed group of experts include experts from the Secretariat. What was important was that the experts should receive the closest co-operation and every facility from the Secretariat; he was confident that that would be done even without formal mention of it in the resolution.

He pointed out to the representative of Brazil that, even if the Sub-Commissions were retained, the concentrated and relatively speedy enquiry into the present situation proposed in the joint draft resolution would still be necessary.

Mr. BORIS (France) said that he accepted the Australian amendment, as his delegation preferred the words "full employment" to "high levels of employment". The aim, in fact, was full employment, and not a particular level of employment, which might leave pockets of unemployment.

The joint draft resolution (E/1506) was not clear as to the composition of the group of experts referred to. The Secretariat should be allowed some discretion in the matter and, if it thought fit to add one or two experts to the three mentioned by the United Kingdom representative, should be entitled to do so.

The Secretariat should not be given unduly heavy tasks, as it already had a great deal of work. It might be demanding too much to ask it, as the Australian proposal (E/1509) did, to prepare further studies for the Assembly.

de les maintenir, il sera nécessaire de modifier la rédaction de certaines parties du projet commun de résolution.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) reconnaît l'importance du point soulevé par le représentant du Brésil. Il regretterait cependant de voir s'ouvrir un nouveau débat sur la procédure.

Il espère que le représentant de l'Australie n'insistera pas sur son amendement au projet commun de résolution. Il est exact que l'expression « plein emploi » est celle qui figure dans la Charte des Nations Unies. Mais l'orateur rappelle qu'après quatre mois de discussion, il a été décidé de ne pas le faire figurer dans la Charte de La Havane. Cette expression a un sens politique assez différent de son sens économique. Les économistes n'accepteraient certainement pas de l'employer comme un synonyme de « niveau élevé de l'emploi ». Lord Keynes, qui a le premier employé cette formule, a montré que le plein emploi était tout à fait compatible avec un chômage assez important. En réalité, c'est l'expression « un niveau élevé de l'emploi » qui est la plus concrète et la plus immédiatement compréhensible.

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) pense que la distinction entre « plein emploi » et « niveau élevé de l'emploi » est une affaire qui relève des manuels d'économie politique. Si le représentant de l'Australie insiste pour que son amendement soit accepté, la délégation du Royaume-Uni y consentira.

L'orateur n'insistera pas pour que le groupe d'experts que l'on envisage de créer comprenne des experts du Secrétariat. Ce qui importe, c'est que les experts puissent compter sur la collaboration la plus étroite du Secrétariat, et que celui-ci leur facilite la tâche par tous les moyens. M. Cordey Smith est persuadé qu'il en sera ainsi, même si la résolution ne mentionne pas ce point de façon expresse.

Il signale au représentant du Brésil que, même si les Sous-Commissions sont maintenues, l'enquête intensive et assez rapide sur la situation actuelle, que propose le projet commun de résolution, demeurera nécessaire.

M. BORIS (France) accepte l'amendement australien, sa délégation préférant les mots « plein emploi » à l'expression « à un niveau élevé de l'emploi ». Ce que l'on se propose d'atteindre, en effet, c'est le plein emploi et non pas un certain niveau d'emploi qui pourrait laisser un reliquat de chômage.

Le projet commun de résolution (E/1506) ne contient pas de précision au sujet de la composition du groupe d'experts mentionné. Il conviendrait de laisser dans ce domaine une certaine liberté d'appréciation au Secrétariat, qui pourrait, s'il le juge opportun, ajouter un ou deux experts au chiffre de trois mentionné par le représentant du Royaume-Uni.

M. Boris est d'avis qu'il ne faut pas imposer au Secrétariat des tâches trop lourdes, car il a déjà beaucoup à faire. Ce serait peut-être trop exiger que de lui demander, comme le fait la proposition de l'Australie (E/1509), de préparer de nouvelles études pour l'Assemblée.

With regard to the Brazilian representative's comments on the Sub-Commissions, he considered that the Council should discuss and vote on the joint draft resolution (E/1506), since the terms of reference of the Sub-Commissions, if they were kept in being, could be defined by the Commission itself.

As for the date on which the Commission might meet, the French delegation would suggest, when the Council came to examine the calendar of conferences for 1950, that 9 January appeared to be suitable. The report could then be made available to the Council at its next session.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) recalled that he had already criticized the joint draft resolution during the general debate. Its main shortcoming was that it did not contain a single proposal for concrete measures against unemployment and partial unemployment, but instead recommended further study. Not only the Soviet Union delegation, but others, particularly the Lebanese delegation, had issued the warning that it might be too late for further study, since unemployment in capitalist countries was increasing at a critical rate, and practical steps were needed to deal with what had become an urgent problem.

Since the Council had not accepted those arguments but, following the lead of the United Kingdom, the United States and French representatives, had rejected the draft resolution submitted by the World Federation of Trade Unions and sponsored by the Polish delegation, which envisaged just such concrete measures, he wished to propose certain amendments to the joint draft resolution, which would render it somewhat more satisfactory and practical.

He would also support the Australian representative's proposal to substitute the term "full employment" for "high levels of employment". He had already had occasion to point out that in governmental circles in the United States of America and the United Kingdom, there was a tendency to substitute for the concept of full employment the closely related, but quite distinct, concept of a high level of employment. He pointed out that the United States representative constantly affirmed that there was at present a high level of employment in his country. That might be so if it were compared with the pre-war level, but it was acknowledged by the United States Government that there were 4 million unsatisfied applications for work, while the World Federation of Trade Unions submitted that the figure was nearer 6 millions. The existence of mass unemployment was contrary to the provisions of the Charter calling for full employment.

He proposed, in the first place, the addition, at the end of the first paragraph of the joint draft resolution, of the words "and the memorandum of the World Federation of Trade Unions". Even if some members had not agreed with that memorandum, the Council had certainly examined it, and it would be only rudimentary justice to mention the fact.

Secondly, he proposed the deletion of the fifth paragraph *in toto*. No representative had ventured

En ce qui concerne les observations du représentant du Brésil relatives aux Sous-Commissions, le représentant de la France estime que le projet commun de résolution (E/1506) doit être discuté et mis aux voix, étant donné que le mandat des Sous-Commissions, si elles sont maintenues, peut être défini par la Commission elle-même.

Quant à la date à laquelle la Commission pourra se réunir, la délégation de la France indiquera, au moment où le Conseil étudiera le calendrier des conférences pour 1950, que le 9 janvier lui paraît convenir. Le rapport pourrait ainsi être à la disposition du Conseil lors de sa prochaine session.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'il a déjà critiqué le projet commun de résolution au cours de la discussion générale. Son principal défaut est qu'il ne comporte aucune proposition de mesures concrètes contre le chômage complet ou partiel, mais se contente de recommander de nouvelles études. En plus de la délégation de l'Union soviétique, d'autres délégations, et notamment celle du Liban, ont averti le Conseil qu'il était peut-être trop tard pour procéder à de nouvelles études; en effet, dans les pays capitalistes, le chômage augmente à un rythme inquiétant, et des mesures d'ordre pratique sont nécessaires pour faire face à un problème qui est devenu urgent.

Le Conseil ne s'est pas rangé à ces arguments, mais, entraîné par les représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France, il a rejeté le projet de résolution présenté par la Fédération syndicale mondiale et fait sien par la délégation de la Pologne, et qui envisageait précisément ces mesures concrètes. Dans ces conditions, l'orateur voudrait proposer que l'on apporte au projet commun de résolution certains amendements qui lui donneront un caractère un peu plus satisfaisant et pratique.

Il appuie également la proposition du représentant de l'Australie tendant à remplacer l'expression « niveau élevé de l'emploi » par l'expression « plein emploi ». Il a déjà eu l'occasion de signaler que les cercles gouvernementaux des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont tendance à substituer à la notion de plein emploi la notion, voisine mais bien distincte, de niveau élevé de l'emploi. Il fait remarquer que le représentant des Etats-Unis d'Amérique a constamment affirmé qu'il existe en ce moment dans son pays un niveau élevé de l'emploi. C'est possible, si l'on se réfère pour comparaison au niveau d'avant guerre; mais le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît qu'il existe 4 millions de demandes d'emploi non satisfaites, et la Fédération syndicale mondiale affirme que leur nombre est en réalité plus proche de 6 millions. L'existence d'un chômage massif est contraire aux dispositions de la Charte, qui demande que soit réalisé le plein emploi.

L'orateur propose en premier lieu d'ajouter, à la fin du premier alinéa du projet commun de résolution, les mots « et le mémorandum de la Fédération syndicale mondiale »; même si certains membres n'approuvent pas ce mémorandum, le Conseil l'a certainement examiné, et ce serait seulement un acte de justice élémentaire que de mentionner ce fait.

En second lieu, il propose la suppression *intégrale* du cinquième alinéa. Aucun représentant ne s'est

to forecast that the recent decline in production and employment would be temporary. It seemed a dangerous precedent, in a Council resolution, to suggest that events might follow such or such a course, when there was no evidence to warrant such an assumption. Moreover, the words "as the necessity for such action arises" would help to create a false sense of security and to engender the impression that the problem of unemployment did not require immediate action.

Thirdly, he proposed the deletion, from the sixth paragraph, of the words "if conditions should warrant", and also of the words "as are appropriate to their national economies". The inclusion of those words offered Governments a loophole which would enable them, if they so wished, to avoid carrying out the measures they had in fact declared themselves ready to put into effect.

Mr. PLIMSOLL (Australia) stated that he accepted the Indian representative's sub-amendment to his amendment but that, in reply to the question of the United States representative, he was not willing to withdraw his amendment.

Mr. STINEBOWER (United States of America) stated that, as it was not withdrawn, he would accept the Australian representative's amendment to the joint draft resolution, as the French and United Kingdom representatives had already done.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) felt that the joint draft resolution was nothing other than an attempt to dispose of the question of unemployment and full employment by the adoption of nebulous generalities. The joint draft resolution was supposed to replace the draft resolution originally submitted by the World Federation of Trade Unions; but, despite the fact that a large part of the Council's debate on the subject had been inspired by the initiative of the World Federation of Trade Unions, and had centred round the memorandum submitted by the Federation, no reference at all was made to the Federation.

The first step towards minimizing the importance of that organization's initiative had been taken when the Council had decided to consider items 8 and 49 together. It was interesting to compare such treatment with that accorded to the communication from the International Labour Organization (E/1380/Rev.1), which, so far as he knew, had not once been referred to in the course of the debate, but of which it was proposed in the joint draft resolution that the Council should now take note. He would therefore support the Soviet Union representative's proposal to include in the first paragraph a reference to the memorandum of the World Federation of Trade Unions.

He would also support the Soviet Union representative's proposal to delete the fifth paragraph. No representative had prophesied that the recent decline in production and employment in some countries would be temporary. Yet the Council was asked to pronounce there and then upon future economic trends which had only begun to manifest themselves, study of which had been

risqué à prédire que le fléchissement récent de la production et de l'emploi serait temporaire. Il semble que ce soit un précédent dangereux que de suggérer, dans une résolution du Conseil, que les événements s'orienteront dans tel ou tel sens, alors que rien ne justifie cette hypothèse. D'autre part, les mots « le jour où une telle action deviendrait nécessaire » tendent à inspirer un sentiment de sécurité trompeuse et à donner l'impression que le problème du chômage n'exige pas de mesures immédiates.

En troisième lieu, M. Arutiunian propose la suppression, au sixième alinéa, des mots « au cas où la situation les justifierait », ainsi que des mots « compatibles avec la nature de leur économie ». L'introduction de ces formules laisse aux Gouvernements une échappatoire qui leur permettrait, s'ils le désiraient, de ne pas appliquer les mesures qu'ils se sont, en réalité, déclarés prêts à adopter.

M. PLIMSOLL (Australie) dit qu'il accepte le sous-amendement du représentant de l'Inde à son amendement, mais ajoute, en réponse à la question posée par le représentant des États-Unis, qu'il n'est pas disposé à retirer son amendement.

M. STINEBOWER (États-Unis d'Amérique) répond que, dans ces conditions, il est disposé à accepter l'amendement du représentant de l'Australie au projet commun de résolution, comme l'ont déjà fait les représentants de la France et du Royaume-Uni.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) estime que le projet commun de résolution ne constitue qu'une tentative pour se débarrasser de la question du chômage et du plein emploi en adoptant quelques vagues généralités. Le projet commun de résolution est censé remplacer le projet de résolution primitivement soumis par la Fédération syndicale mondiale; toutefois, bien que la discussion du Conseil sur ce point se soit, dans une large mesure, inspirée de l'initiative de la Fédération syndicale mondiale et ait gravité autour du mémorandum présenté par la Fédération, aucune mention n'est faite de la Fédération.

La première décision tendant à réduire l'importance de l'initiative prise par cette organisation a été celle que le Conseil a prise d'examiner ensemble les points 8 et 49. Il est instructif de comparer cette attitude à la façon dont le Conseil a traité la communication de l'Organisation internationale du travail (E/1380/Rev.1) qui — l'orateur ne croit pas se tromper en l'affirmant — n'a pas été mentionnée une seule fois au cours de la discussion, mais dont le projet commun de résolution propose maintenant au Conseil de prendre acte. L'orateur appuie donc la proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tendant à mentionner au premier alinéa le mémorandum de la Fédération syndicale mondiale.

Il appuie également la proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tendant à supprimer le cinquième alinéa. Aucun représentant n'a prophétisé que le fléchissement récent de la production et de l'emploi dans certains pays serait temporaire; néanmoins, on demande au Conseil de se prononcer, séance tenante, sur l'évolution de tendances économiques

started, and study of which the joint draft resolution actually proposed should be continued.

The sixth paragraph, whereby the Council would note with satisfaction that many of the interested Governments had declared themselves ready to put into effect various measures for meeting the threat of unemployment, should be viewed in the light of the voting on the draft resolution submitted by the World Federation of Trade Unions and sponsored by the Polish delegation. He recalled that thirteen or fourteen delegations had raised no objections to certain concrete measures advocated in that draft resolution, yet had voted against the draft resolution as a whole. The fact that it was very similar measures which the Council was now asked to note with satisfaction were envisaged by many Governments was bound to cast doubt on the sincerity of the authors of the joint draft resolution.

The sixth paragraph had, however, also to be viewed in the light of the Secretary-General's questionnaire on national and international action to achieve or maintain full employment and economic stability, and the replies to that questionnaire (E/IIII). The United Kingdom and United States Governments had voiced their extreme satisfaction at the high level of employment in their countries. That high level was not, however, the result of Government policy, but of the phase of post-war replacement demand, with its effects on capitalist economy. That phase was now drawing to a close, with the shrinking of world markets and a general rise in unemployment.

The United States Government's reply<sup>1</sup> to the questionnaire had been composed in September and October 1948. A large part of it had been taken up with generalities. It contained, for example, a quotation from the Employment Act of 1946, to the effect that it was the responsibility of the Federal Government to co-ordinate and utilize all its plans and resources for the purpose of fostering free competitive enterprise and the general welfare, and promoting maximum employment, production and purchasing power. Even that general statement was watered down in the body of the Act by numerous qualifications. That was how President Roosevelt's pledge to guarantee United States workers the right to employment had been implemented.

With reference to the volume of employment in 1947, the United States Government's reply to the questionnaire had stated blandly that the figure of 2,100,000 unemployed was the result of labour turnover, and the normal frictions of the labour market, and that the figure of 6,500,000 partly unemployed was devoid of any real significance. The 5 million other United States workers who had subsequently been forced out of the labour market had been completely ignored.

In reply to the question about measures to eliminate unemployment, the reply of the United States Government had stated that the level of virtually full employment did not call for any general measures to eliminate unemployment, and

<sup>1</sup> See document E/IIII, part II, A.22.

qui ne se manifestent que depuis très peu de temps, dont l'étude vient d'être amorcée et doit, d'après le projet commun de résolution, être poursuivie.

Le sixième alinéa, aux termes duquel le Conseil constaterait avec satisfaction que de nombreux Gouvernements intéressés se sont déclarés prêts à appliquer diverses mesures pour parer à la menace de chômage, doit s'interpréter à la lumière du scrutin auquel a donné lieu le projet de résolution présenté par la Fédération syndicale mondiale et patronné par la délégation de la Pologne. L'orateur rappelle que treize ou quatorze délégations, qui n'avaient soulevé aucune objection contre certaines mesures pratiques proposées dans ce projet de résolution, ont cependant voté contre le projet de résolution dans son ensemble. On demande maintenant au Conseil de constater avec satisfaction que des mesures du même ordre sont envisagées par de nombreux Gouvernements. Ce fait jette forcément un doute sur la sincérité des auteurs du projet commun de résolution.

Le sixième alinéa doit cependant aussi s'interpréter en fonction du questionnaire du Secrétaire général sur les « mesures nationales et internationales prises en vue de réaliser ou de maintenir le plein emploi et la stabilité économique » et des réponses faites à ce questionnaire (E/IIII). Les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis se sont déclarés extrêmement satisfaits du niveau élevé d'emploi constaté dans leur pays. Toutefois, ce niveau élevé ne résulte pas de la politique du Gouvernement ; il est dû au volume de la demande de l'après-guerre et aux effets qu'elle a sur l'économie capitaliste. Cette phase approche maintenant de son terme, d'où la contraction des marchés mondiaux et l'augmentation générale du chômage.

La réponse du Gouvernement des Etats-Unis<sup>1</sup> au questionnaire a été rédigée en septembre et octobre 1948. Elle se compose dans une large mesure de généralités. Elle contient par exemple une citation de l'« Employment Act » de 1946 d'après laquelle il appartient au Gouvernement fédéral de coordonner et d'utiliser tous ses plans et toutes ses ressources en vue d'encourager la libre entreprise et la concurrence dans l'intérêt général, et de porter au maximum l'emploi, la production et le pouvoir d'achat. Cette déclaration générale elle-même est affaiblie dans le corps du texte de loi par de nombreuses réserves. C'est ainsi qu'a été mise en œuvre la promesse faite par le Président Roosevelt de garantir aux travailleurs des Etats-Unis le droit au travail.

En ce qui concerne le volume de l'emploi en 1947, le Gouvernement des Etats-Unis déclare dans sa réponse au questionnaire que le chiffre de 2.100.000 chômeurs résulte tout bonnement du mouvement de la main-d'œuvre et constitue un facteur normal du marché du travail, et que le chiffre de 6.500.000 personnes en chômage partiel est dépourvu de signification réelle. Les 5 millions d'autres travailleurs des Etats-Unis qui ont été par la suite éliminés du marché du travail sont entièrement passés sous silence.

A la question relative aux mesures prises pour éliminer le chômage, le Gouvernement des Etats-Unis a répondu que le niveau équivalant presque au plein emploi, ne nécessite aucune mesure générale de lutte contre le chômage, et qu'il importe

<sup>1</sup> Voir le document E/IIII, deuxième partie, A.22.

that what was of more importance was to fight inflation and assure an effective utilization of scarce raw material. He pointed out that that bland unconcern with the threat of unemployment had been expressed at the very moment when employment, prices and production had begun to show a downward trend.

With reference to plans for combating future economic depression, the United States Government's reply had been that the unemployment compensation programme in force in the United States of America would automatically increase the amount of benefits paid, in the event of a minor depression, with 5 million unemployed, by as much as \$1,000 million, and in the event of a more serious depression, with unemployment rising to 10 millions, by as much as \$2,000 million. An extension of the unemployment compensation programme, which would have the result of doubling that additional expenditure, had been recommended but not yet adopted. In other words, future unemployed in the United States would receive \$200 per year or 10 % of the average employed worker's wage.

The United States Government's reply had also stated that its policy was one of support for certain farm products, at a declining percentage of their "parity prices", and always in fact contingent on the appropriation of adequate and rising funds as the pressure for price support increased. It had also stated that the United States Government's policy was one of a reduction by from \$2,000 million to \$2,500 million in federal revenue for every \$10,000 million decline in gross national revenue. The idea underlying such policy doubtless was that, because of lower taxation, corporations and individuals would have more to spend. In fact, reduction of taxation would benefit only the rich, and the real effect would be to restrict the Federal Government's ability to finance unemployment aid programmes such as public works, housing, etc.

The PRESIDENT intervened to point out to the Polish representative that he had already exceeded the time-limit of ten minutes which the Council had decided to fix for single speeches, but that no decision had been taken to limit the number of speeches any representative wished to make.

Mr. IVERSEN (Denmark) asked for clarification of the Council's decision on the Australian amendment to the joint draft resolution.

The PRESIDENT gave the necessary clarification by pointing out that the words "full employment" would be substituted for "high levels of employment" throughout the draft resolution submitted by France, the United Kingdom and the United States (E/1506).

Mr. KATZ-SUCHY (Poland), resuming his statement, pointed out that the extracts he had quoted from the United States Government's reply to the Secretary-General's questionnaire showed conclusively that the United States Government had no short-term or long-term plan to combat future unemployment. The United States were entering the crisis blindfold.

davantage de lutter contre l'inflation et d'assurer une utilisation effective des matières premières rares. L'orateur fait observer que cette calme indifférence devant la menace du chômage s'est manifestée au moment même où l'emploi, les prix et la production commençaient à accusier un fléchissement.

Quant aux plans élaborés en vue de combattre une crise économique future, la réponse du Gouvernement des Etats-Unis a été que, dans le cadre du système d'indemnités de chômage en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique, le montant des secours versés augmenterait automatiquement d'un milliard de dollars au cas où une crise réduirait 5 millions de personnes au chômage ; et de 2 milliards de dollars en cas de crise plus grave, si le nombre des chômeurs atteignait 10 millions. L'extension du programme de secours aux chômeurs, qui aurait pour résultat de doubler ces dépenses supplémentaires, a fait l'objet d'une recommandation mais n'est pas encore décidée. En d'autres termes, les chômeurs, aux Etats-Unis, recevront à l'avenir 200 dollars par an, soit 10 % du salaire moyen des ouvriers effectivement employés.

Le Gouvernement des Etats-Unis signale aussi dans sa réponse que sa politique vise à soutenir certains produits agricoles, à un pourcentage dégressif de leur « prix de parité », et que l'application en est d'ailleurs toujours subordonnée à l'ouverture de crédits suffisants et croissants à mesure qu'augmente la nécessité de soutenir les prix. Il a également signalé qu'il a pour principe de réduire, d'un montant de 2 milliards à 2 milliards et demi de dollars, le volume des impôts fédéraux chaque fois que le revenu national brut diminue de 10 milliards de dollars. Cette politique s'inspire évidemment de l'idée qu'en diminuant les impôts on permettra aux sociétés et aux individus de dépenser davantage. Mais, en réalité, la réduction des impôts ne profitera qu'aux riches, et elle aura pour conséquence de restreindre les moyens dont le Gouvernement fédéral disposera pour financer les programmes de secours aux chômeurs (travaux publics, construction de logements, etc.).

Le PRÉSIDENT signale au représentant de la Pologne qu'il a déjà dépassé les 10 minutes auxquelles le Conseil a limité la durée de chaque intervention, mais qu'aucune limite n'a été mise au nombre d'interventions de chaque représentant.

M. IVERSEN (Danemark) demande des précisions sur la décision que le Conseil a prise à l'égard de l'amendement de la délégation de l'Australie au projet commun de résolution.

Le PRÉSIDENT donne les éclaircissements demandés. Il déclare que l'expression « plein emploi » sera substituée à « niveau élevé de l'emploi » dans tout le texte du projet de résolution présenté conjointement par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis (E/1506).

M. KATZ-SUCHY (Pologne) reprenant son exposé, dit que les extraits qu'il a cités de la réponse du Gouvernement des Etats-Unis au questionnaire du Secrétaire général montrent clairement que le Gouvernement des Etats-Unis n'a aucun plan, à court ou à long terme, pour combattre le chômage à l'avenir. Les Etats-Unis entrent dans la crise avec un bandeau sur les yeux.

The United Kingdom Government's reply<sup>1</sup> to the questionnaire was an almost exact repetition of the United States Government's reply. The United Kingdom Government also had concentrated on the problem of inflation, and neglected that of unemployment. It stated that the unemployed would in future be paid benefits amounting to one-tenth of their loss of income, as in the United States, and that the United Kingdom's unemployment benefit scheme was so good that, until unemployment exceeded 8½ % of the total employed population, more money would be received in contributions than was paid out in benefits. The United Kingdom scheme seemed to be based on the Beveridge Plan, which regarded 7 % unemployment as normal.

Unlike the United States Government, however, the United Kingdom Government claimed to have short-term and long-term economic plans. On closer inspection it was seen that they were not plans at all. Indeed it was stated in the reply that they did not "amount to a detailed and all-embracing programme by which it is thought to impose conformity on all constituents of the economy". The United Kingdom Government had, however, the reply continued, certain broad policy objectives, many of them expressed in quantitative terms; the main aim of present plans was to achieve a balance on foreign account on the basis of high domestic standards of living. He pointed out that it was very similar vacuous generalities that were expressed in the joint draft resolution.

The United Kingdom Government's principal objective lay, according to its reply, in the field of foreign transactions, a field which the United Kingdom representative would surely admit did not altogether fall under the control of his Government. It had been forced to attempt to run with the hare and hunt with the hounds, participating on the one hand in the Marshall Plan, and therefore having to conform to United States policy, and on the other hand going out in search of an independent solution, as was evidenced by its bilateral trade agreements with Poland and Argentina.

The United Kingdom Government's reply admitted that conditions were not so satisfactory as they had been, especially in the colonies. It tried to minimize the widespread unemployment in Africa by throwing the responsibility on the Africans themselves, who were stated to have lost the skill or the inclination to work. It could not disguise the fact, however, that unemployment was acute in the West Indies, having risen to 25,6 % in Jamaica, even before the crisis. That was only one example of the results of the attempt to solve the balance-of-payments problem at the expense of colonial peoples.

The replies submitted by other countries participating in the Marshall Plan were, if anything, even more nebulous. For example, in reply to the question as to what measures were being taken to prevent economic depression, the Netherlands Government<sup>2</sup> had stated baldly that no definite commitments had been entered into. Replying

La réponse du Royaume-Uni au questionnaire<sup>1</sup> reproduit presque exactement la réponse du Gouvernement des Etats-Unis. Le Gouvernement du Royaume-Uni fait lui aussi porter toute son attention sur le problème de l'inflation et néglige celui du chômage. Il déclare qu'en Grande-Bretagne, comme aux Etats-Unis, les chômeurs recevront à l'avenir des secours représentant un dixième de leurs pertes de revenus. Le système britannique d'assurances sociales est si parfait que, tant que l'effectif des chômeurs ne dépassera pas 8,5 % du total de la population active, les contributions versées seront plus importantes que les secours accordés. Ce système semble fondé sur le plan Beveridge, d'après lequel un chômage de 7 % est normal.

Toutefois, à la différence du Gouvernement des Etats-Unis, le Gouvernement du Royaume-Uni prétend avoir des plans économiques à court terme et à long terme. Si l'on examine les choses de plus près, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas vraiment de plans. A vrai dire, il est admis dans la réponse que ces plans « ne constituent pas un programme complet et détaillé visant à coordonner l'activité de tous les secteurs de l'économie du pays ». Cependant, toujours selon cette réponse, le Gouvernement du Royaume-Uni vise certains objectifs généraux dont beaucoup sont définis quantitativement. Le principal objectif des plans actuels est d'équilibrer la balance des paiements tout en maintenant un niveau de vie élevé. L'orateur fait remarquer que le projet commun de résolution formule des généralités fort semblables et également vides de sens.

Le principal objectif du Gouvernement du Royaume-Uni concerne, d'après sa réponse, ses opérations avec l'étranger, qui — le représentant du Royaume-Uni en conviendra certainement — ne dépendent pas entièrement de son Gouvernement. Ce Gouvernement a été contraint de ménager la chèvre et le chou, de participer d'une part au Plan Marshall, ce qui l'oblige donc à se conformer à la politique des Etats-Unis, et de rechercher d'autre part une solution indépendante, ainsi que le prouvent les accords bilatéraux qu'il a conclus avec la Pologne et l'Argentine.

Le Gouvernement du Royaume-Uni reconnaît dans sa réponse que la situation n'est pas aussi satisfaisante qu'autrefois, notamment aux colonies. Il essaie de diminuer l'importance du chômage en Afrique en en rejetant la responsabilité sur les Africains eux-mêmes qui, déclare-t-il, ont perdu toute habileté professionnelle et tout goût au travail. Il ne peut cependant dissimuler le fait que le chômage est grave aux Antilles, puisqu'il affectait 25,6 % de la main-d'œuvre à la Jamaïque, même avant la crise. Ce n'est là qu'un exemple des résultats auxquels on arrive lorsqu'on s'efforce de résoudre le problème de la balance des paiements aux dépens des populations coloniales.

Les réponses présentées par les autres pays qui participent au Plan Marshall sont peut-être encore plus vagues. Par exemple, à la question relative aux mesures prises pour prévenir la crise économique, le Gouvernement des Pays-Bas<sup>2</sup> répond simplement qu'aucune décision définitive n'a encore été prise. Comme il a répondu au questionnaire en

<sup>1</sup> See document E/1111, part II, A.21.

<sup>2</sup> *Ibid.*, A.14.

<sup>1</sup> Voir le document E/1111, deuxième partie, A.21.

<sup>2</sup> *Ibid.*, A.14.



to the questionnaire in March 1949, the Belgian Government<sup>1</sup> had been unable to deny the economic setbacks to its country, but had spoken in one and the same breath of programmes of public works, housing etc., intruded to counteract unemployment, and of the difficulty of financing such programmes in view of the necessity of balancing the budget in order to restore public confidence.

In face of those replies, the joint draft resolution would have the Council note with satisfaction the measures taken or envisaged by Governments. It contained no concrete measures for dealing with the problem of unemployment, either by the United Nations, or by individual Governments. The Soviet Union amendments, which he supported, would improve it, although they could not make it satisfactory. He also supported the Australian representative's amendment. In that connexion, he would point out that the difference between full employment and a high level of employment was not a question of text-book usage, but denoted two different economic approaches.

Mr. SKOROBOGATY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) said that the joint draft resolution presented by the representatives of France, the United Kingdom and the United States of America (E/1506) was not satisfactory. One of its main defects was that its fifth paragraph was inappropriate, and contained wording which revealed a false evaluation of the real situation in several countries — namely, "while the recent decline in production and employment in some countries may turn out to be of a temporary character". During the general debate, a representative of each Member of the Council had said that unemployment was a serious and pressing problem. He wished to support the proposal of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics that the fifth paragraph of the draft resolution be deleted.

He also wished to support the proposal of the Union of Soviet Socialist Republics that the two clauses, "if conditions should warrant" and "as are appropriate to their national economies", be deleted from the sixth paragraph. If the resolution were adopted without those clauses being deleted, they would provide Governments with excuses for not following such recommendations as the Council might make. Many documents submitted to the Council were mentioned in the draft resolution, but it contained no mention of the memorandum submitted by the World Federation of Trade Unions, which was the most important document on the subject of unemployment that had been presented to the Council. For that reason he also wished to support the proposal of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics that the words "and the memorandum of the World Federation of Trade Unions" be added at the end of the first paragraph.

He agreed with the amendment proposed by the representative of Australia. But even if all the amendments proposed by the representatives of

mars 1949, le Gouvernement de la Belgique<sup>1</sup> n'a pu nier la régression économique de son pays; mais il a parlé tout à la fois des programmes de travaux publics, de construction de logements, etc., établis pour neutraliser le chômage, et de la difficulté qu'il y a à financer ces programmes en raison de la nécessité d'équilibrer le budget pour rétablir la confiance publique.

En présence de telles réponses, le projet commun de résolution demande au Conseil de constater avec satisfaction que les Gouvernements ont pris ou envisagé de prendre des mesures pour remédier à la situation. Le projet de résolution ne définit aucune mesure concrète que l'Organisation des Nations Unies ou les différents Gouvernements pourraient mettre en œuvre pour résoudre le problème du chômage. Les amendements de l'Union soviétique, que l'orateur appuie, l'amélioreraient, sans toutefois pouvoir le rendre satisfaisant. Il approuve également l'amendement du représentant de l'Australie. A cet égard, il tient à signaler que la différence entre le plein emploi et un niveau élevé de l'emploi n'est pas une question académique et qu'il s'agit en somme de deux façons différentes d'aborder les problèmes économiques.

M. SKOROBOGATY (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que le projet commun de résolution présenté par les représentants de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique (E/1506) n'est pas satisfaisant. L'un de ses principaux défauts est que le cinquième alinéa n'est pas approprié aux circonstances et contient des formules qui trahissent une appréciation erronée de la situation réelle de plusieurs pays; on y lit notamment que « le récent fléchissement de la production et de l'emploi dans certains pays se révélera peut-être de caractère temporaire », alors qu'au cours du débat général, le représentant de chacun des Etats Membres du Conseil a dit que le chômage pose un problème grave et urgent. L'orateur désire s'associer à la proposition du représentant de l'Union soviétique, tendant à la suppression du cinquième alinéa du projet de résolution.

Il désire également appuyer la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tendant à supprimer les deux membres de phrase : « au cas où la situation les justifierait » et « compatibles avec la nature de leur économie », qui figurent au sixième alinéa. Si la résolution était adoptée sans que ces mots soient supprimés, ils fourniraient aux Gouvernements des prétextes pour ne pas se conformer aux recommandations que le Conseil pourrait formuler. Le projet de résolution fait mention de nombreux documents soumis au Conseil, mais ne mentionne pas le memorandum présenté par la Fédération syndicale mondiale, qui est le plus important des documents présentés au Conseil à propos du chômage. C'est pourquoi l'orateur tient également à appuyer la proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, tendant à ajouter les mots « et le memorandum de la Fédération syndicale mondiale » à la fin du premier alinéa.

Il approuve les amendements proposés par le représentant de l'Australie. Toutefois, même si tous les amendements proposés par les représen-

<sup>1</sup> See document E/IIII/Add.4.

<sup>1</sup> Voir le document E/IIII/Add.4.

the Union of Soviet Socialist Republics and Australia were adopted, the resolution would still not be satisfactory.

Mr. OWEN, Assistant Secretary-General for Economic Affairs, said that the Secretariat, on the assumption that the group mentioned in the eighth paragraph of the draft resolution would not be composed of more than five experts, had estimated that the cost to the United Nations budget of implementing the draft resolution would be \$15,000. The Secretary-General would make every attempt he could to ensure that that sum was absorbed within the appropriations already made. Although he could not commit himself at the present, it was probable that no additional appropriation would be required to implement the draft resolution.

*The proposal of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics that the words "and the memorandum of the World Federation of Trade Unions" be added at the end of the first paragraph of the draft resolution submitted by the representatives of France, the United Kingdom and the United States of America (E/1506) was rejected by 10 votes to 4, with 4 abstentions.*

*The proposal of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics that the fifth paragraph of the draft resolution be deleted was rejected by 13 votes to 3, with 2 abstentions.*

*The proposal of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics that the words "if conditions should warrant" and the words "as are appropriate to their national economies" be deleted from the sixth paragraph was rejected by 12 votes to 3, with 3 abstentions.*

*The draft resolution submitted by the representatives of France, the United Kingdom and the United States of America (E/1506) as amended was adopted by 13 votes to 3, with 2 abstentions.*

The PRESIDENT drew attention to the draft resolution submitted by the representative of Australia (E/1509).

Mr. PLIMSOLL (Australia) said that, during the general discussion on items 8 and 49, the representative of Australia had intimated that he would propose that the Council recommend that the problem of unemployment be discussed at the next session of the General Assembly. That proposal formed the most important part of the Australian draft resolution (E/1509).

In Article 55 of the Charter, it was laid down that the United Nations should promote full employment, and in Article 56 that "all Members pledge themselves to take joint and separate action in co-operation with the Organization for the achievement of the purposes set forth in Article 55". But the problem of unemployment had not yet been placed on the agenda of any session of the General Assembly. It was true that the problem could be discussed when the General Assembly was discussing the report of the Economic and Social Council; but it would be better if the problem of unemployment were placed on the agenda of the General Assembly as a separate item, and additional documentation on it distributed, since then representatives could go to the General Assembly better

tants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de l'Australie étaient adoptés, la résolution ne serait pas encore satisfaisante.

M. OWEN, Secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques, dit que le Secrétariat, supposant que le groupe visé au huitième alinéa du projet de résolution ne comprendrait pas plus de cinq experts, a estimé que la mise en œuvre du projet de résolution coûterait aux Nations Unies 15.000 dollars. Le Secrétaire général fera tout son possible pour prélever cette somme sur les crédits déjà votés et, bien qu'il ne puisse pour l'instant prendre d'engagement à cet égard, il estime probable que la mise en œuvre du projet de résolution n'exigera pas de crédits supplémentaires.

*La proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tendant à ajouter les mots « et le mémorandum de la Fédération syndicale mondiale » à la fin du premier alinéa du projet de résolution soumis par les représentants de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique (E/1506) est rejetée par 10 voix contre 4, avec 4 abstentions.*

*La proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tendant à supprimer le cinquième alinéa du projet de résolution est rejetée par 13 voix contre 3, avec 2 abstentions.*

*La proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tendant à supprimer du sixième alinéa les mots « au cas où la situation les justifierait » et les mots « compatibles avec la nature de leur économie » est rejetée par 12 voix contre 3, avec 3 abstentions.*

*Le projet de résolution soumis par les représentants de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique (E/1506) sous sa forme amendée, est adopté par 13 voix contre 3, avec 2 abstentions.*

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le projet de résolution présenté par le délégué de l'Australie (E/1509).

M. PLIMSOLL (Australie) rappelle qu'au cours du débat général sur les points 8 et 49, le représentant de l'Australie a annoncé qu'il proposerait au Conseil de recommander que le problème du chômage soit examiné à la prochaine session de l'Assemblée générale. Cette proposition constitue l'essentiel du projet de résolution de l'Australie (E/1509).

Il est prévu, à l'Article 55 de la Charte, que les Nations Unies favoriseront le plein emploi et, à l'Article 56, que « les Membres s'engagent, en vue d'atteindre les buts énoncés à l'Article 55, à agir tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation ». Cependant, le problème du chômage n'a encore été inscrit à l'ordre du jour d'aucune session de l'Assemblée générale. Il est vrai que ce problème pourra être étudié lorsque l'Assemblée générale examinera le rapport du Conseil économique et social; mieux vaudrait cependant que le problème du chômage fit l'objet, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, d'un point distinct, et qu'une documentation supplémentaire fût distribuée à son sujet. Les représentants arriveraient ainsi à l'Assemblée générale

prepared to discuss it. If the General Assembly discussed the problem, it might provide the Economic and Employment Commission with useful guidance.

It would not be difficult for the Secretariat to submit a report on "national and international action to achieve or maintain full employment and economic stability", since a good report on that subject was already before the Council. That report might be brought up to date and then submitted to the General Assembly.

Nor did he believe that it would be difficult for the Secretariat to submit to the General Assembly the other report mentioned in the draft resolution, containing the "latest available information on the world economic situation, concentrating particularly on factors which are critical from the international point of view, and drawing attention to international agreements and machinery already in existence which are designed to promote concerted action to maintain full employment and counter the international extension of any recession"; the Secretariat had only recently published a full report on the world economic situation. If the General Assembly discussed the problem of unemployment at its next session, representatives of the fifty-nine Members of the United Nations would have an opportunity to make suggestions as to means of combating unemployment; he believed that such a debate would prove useful.

Mr. STINEBOWER (United States of America) said that he agreed with what the representative of India had said about the draft resolution submitted by the representative of Australia. Any Member of the United Nations could take action which would ensure that any question, including the problem of unemployment, was placed on the agenda of the General Assembly. The report of the Council to the General Assembly itself would contain a full report on the problem of unemployment. He agreed with the representative of Australia that it was necessary that good documentation on the problem of unemployment should be provided if the General Assembly discussed that problem; but it should not be forgotten that the *World Economic Report, 1948*, had only recently been completed and was already out of date. The need for up-to-date documentation should be balanced against the requirement that documents for discussion by the General Assembly be circulated in sufficient time to permit Governments to study them fully before they were discussed by the General Assembly. The representative of Australia was, in effect, suggesting that the Secretariat prepare an up-to-date version of the *World Economic Report, 1948*, within the next two weeks. He had a high opinion of the capabilities of the Secretariat, but he did not believe in miracles.

The Council at its present session had held an important discussion on the world economic situation and the problem of unemployment in particular; it would hold another discussion on the same subject at its next session, scheduled to begin on 7 February 1950. He did not believe that a discussion of the same subject by the General Assembly during the interval between the two sessions of the Council would have any value. Furthermore, the Council had just discussed that

mieux préparés à discuter la question. Si l'Assemblée générale examine ce problème, elle pourra faire à la Commission des questions économiques et de l'emploi des suggestions précieuses.

Il ne sera pas difficile au Secrétariat de présenter un rapport sur « les mesures de caractère national ou international prises en vue de réaliser ou de maintenir le plein emploi et la stabilité économique », puisque le Conseil est déjà saisi d'un rapport bien compris sur cette question. Ce rapport pourrait être mis à jour, puis soumis à l'Assemblée générale.

L'orateur ne croit pas non plus que le Secrétariat ait de la peine à soumettre à l'Assemblée générale l'autre rapport mentionné dans le projet de résolution et contenant « les renseignements les plus récents sur la situation économique mondiale, en s'attachant principalement aux facteurs de caractère décisif du point de vue international, et en indiquant les accords et les rouages internationaux qui existent déjà et qui sont destinés à favoriser une action concertée pour maintenir le plein emploi et combattre l'extension internationale d'un ralentissement éventuel de l'activité économique »; le Secrétariat a, en effet, publié récemment un rapport complet sur la situation économique mondiale. Si l'Assemblée générale examine le problème du chômage au cours de sa prochaine session, les représentants des 59 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies auront l'occasion de formuler des suggestions sur les moyens de combattre le chômage; l'orateur estime que cette discussion serait utile.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) approuve ce que le représentant de l'Inde a dit du projet de résolution présenté par la délégation de l'Australie. Tout Membre des Nations Unies peut demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'une question quelconque et, par exemple, de celle du chômage. Le rapport du Conseil à l'Assemblée générale contiendra lui-même un exposé détaillé sur le problème du chômage. M. Stinebower reconnaît, avec le représentant de l'Australie, que, si l'Assemblée doit discuter ce problème, il est nécessaire de lui fournir une documentation complète; mais il ne faut pas oublier que le *Rapport sur l'économie mondiale, 1948*, récemment achevé, est déjà dépassé par les événements. S'il importe que la documentation soit à jour, il importe aussi que les documents dont l'Assemblée générale sera saisie soient distribués assez tôt pour que les Gouvernements puissent les étudier à fond avant qu'ils ne soient examinés par l'Assemblée générale. Le représentant de l'Australie propose en fait que le Secrétariat prépare, dans un délai de deux semaines, une version mise à jour du *Rapport sur l'économie mondiale, 1948*. L'orateur a une haute opinion de la compétence du Secrétariat, mais ne croit pas aux miracles.

Au cours de la présente session, le Conseil a eu un important débat sur la situation économique mondiale et en particulier sur le problème du chômage; il y consacra un autre débat au cours de sa prochaine session, dont l'ouverture est prévue pour février 1950. L'orateur ne croit pas que la discussion du même sujet par l'Assemblée générale, entre les deux sessions du Conseil, puisse présenter quelque intérêt. En outre, le Conseil vient d'examiner la question et n'a pas de recommanda-

subject and had no recommendations to make ; it was to the Economic and Social Council that the General Assembly would look for guidance in that matter.

The adoption of the draft resolution submitted by the representative of Australia might lead some people to think that the Council was afraid the economy of the world might collapse during the next few months. The views of his Government on the world economic situation had been expressed by the representative of the United States of America during the general debate on items 8 and 49.<sup>1</sup>

Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom) said that he agreed with most of what the representative of the United States of America had just said. Though he sympathized with its intentions — at several international meetings the representatives of the United Kingdom had joined the representatives of Australia in their efforts to combat unemployment — he was opposed to adoption of the draft resolution submitted by the representative of Australia for reasons of timing and procedure.

Since the problem of unemployment was a difficult problem, and was mainly of a technical nature, it was better that it should be discussed by the Council than by the General Assembly. He hoped that the report, which the Council by passing the draft resolution (E/1506) had decided should be prepared on national and international measures required to promote full employment, would be issued in time for discussion at its tenth session.

He would vote against the draft resolution presented by the representative of Australia, since he considered there was no need for it.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) said that he would vote in favour of the draft resolution submitted by the representative of Australia. He did not believe that the Secretariat could work miracles, but it was clear that the representative of the United States of America believed, not in miracles, but in majority-voting machinery.

The representative of the United States of America was doing his best to prevent the General Assembly from discussing at its next session the problem of unemployment, which was one of the most important and pressing problems of the day. The representative of the United States of America had said that the General Assembly should not consider the problem at its next session, because of documentation difficulties. Documentation difficulties should not be placed before the interests of millions of workers who were threatened with unemployment. He was confident that the Secretariat, after performing the huge task of producing the *World Economic Survey, 1948*, could prepare the documentation suggested by the representative of Australia in time for its consideration by the General Assembly. Even if it were not possible for the Secretariat to prepare that documentation, the General Assembly could, at its next session, hold a very useful discussion about unemployment on the basis of the documents already before the Council.

<sup>1</sup> See 329th meeting.

tion à faire ; or, en pareille matière, c'est du Conseil économique et social que l'Assemblée générale attend quelque lumière nouvelle.

L'adoption du projet de résolution présenté par le représentant de l'Australie pourrait faire croire à certains que le Conseil redoute un effondrement de l'économie mondiale au cours des mois à venir. L'opinion du Gouvernement des Etats-Unis sur la situation économique mondiale a été exposée par son représentant au cours du débat général sur les points 8 et 49<sup>1</sup>.

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) s'associe à la plupart des observations faites par le représentant des Etats-Unis. S'il approuve les intentions dont s'inspire cette proposition — les représentants du Royaume-Uni ont d'ailleurs, au cours de plusieurs réunions internationales, joint leurs efforts à ceux du représentant de l'Australie afin de lutter contre le chômage — il est hostile à l'adoption du projet de résolution déposé par le représentant de l'Australie, pour des raisons de date et de procédure.

Le problème du chômage étant un problème délicat et de nature surtout technique, il vaut mieux qu'il soit discuté par le Conseil que par l'Assemblée générale. Le Conseil a décidé, lorsqu'il a voté le projet de résolution (E/1506), qu'un rapport devrait être préparé sur les mesures de caractère national et international prises en vue de réaliser ou de maintenir le plein emploi. L'orateur espère que ce rapport sera publié assez tôt pour être soumis au Conseil à sa dixième session.

Il votera contre le projet de résolution du représentant de l'Australie, estimant que ce projet est superflu.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il votera pour le projet de résolution du représentant de l'Australie. Il ne croit pas que le Secrétariat puisse faire des miracles, mais il est évident que, si le représentant des Etats-Unis d'Amérique ne croit pas aux miracles, il croit au scrutin majoritaire.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique met tout en œuvre pour empêcher l'Assemblée générale de discuter, lors de sa prochaine session, le problème du chômage qui est à l'heure actuelle un des problèmes les plus graves et les plus urgents. Le représentant des Etats-Unis a dit que l'Assemblée générale ne devrait pas examiner le problème du chômage au cours de sa prochaine session, à cause de certaines difficultés de documentation. Semblables difficultés ne doivent pas l'emporter sur les intérêts de millions de travailleurs qui sont menacés de chômage. L'orateur est persuadé que le Secrétariat, après avoir accompli la lourde tâche que représente la publication du *Rapport sur l'économie mondiale, 1948*, pourra préparer la documentation envisagée par le représentant de l'Australie assez rapidement pour qu'elle puisse être examinée par l'Assemblée générale. Même s'il n'était pas possible au Secrétariat de préparer cette documentation, l'Assemblée générale pourrait, au cours de sa prochaine session, et sur la base des documents dont le Conseil est déjà saisi, débattre fort utilement le problème du chômage.

<sup>1</sup> Voir la 329<sup>e</sup> séance.

The attitude of the representative of the United States of America, both to the draft resolution presented by the representative of Australia and to that presented by the World Federation of Trade Unions, showed clearly that he wanted to prevent the United Nations from helping those who were threatened with unemployment.

The representatives of the United States of America, France and the United Kingdom, after opposing the proposals of the World Federation of Trade Unions for effective measures, had proposed instead an almost empty draft resolution, which the majority of the Council had agreed to pass. That resolution would in no way induce Governments to take effective measures to combat unemployment. He did not believe that the General Assembly would be satisfied with such a resolution; he believed that, if it discussed the problem of unemployment, it would pass a more effective resolution.

The representative of the United States of America had said that a discussion by the General Assembly of the problem of unemployment, in the interval between the discussion of the problem by the Council at its ninth and tenth sessions, would be useless; but it should not be forgotten that only eighteen of the fifty-nine Members of the United Nations were represented on the Council.

Did the representative of the United States of America fear that discussion of the problem of unemployment by the General Assembly would lead to greater unemployment in the United States of America? He was aware that the representatives of the United Kingdom and the United States of America did not attach much importance to arguments, since they relied on majority machinery. They had adduced no convincing arguments against the adoption of the draft resolution submitted by the representative of Australia; they were doubtless confident that the majority of the Council would vote as they did. The representative of the United States of America made no mention of the suffering of millions of people from the effects of unemployment, but had drawn attention to technical difficulties as a reason why the General Assembly should not discuss the problem of unemployment. He was relying on majority-voting machinery as a means of preventing discussion by the General Assembly of a problem which was important to millions of people.

The attitude of the representatives of the United States of America and of the United Kingdom to the draft resolution submitted by the representative of Australia was in accordance with the attitude of the United Kingdom and United States representatives at San Francisco when the Charter of the United Nations was being drawn up. However, despite their strong opposition to the inclusion of the provision that the United Nations should promote full employment, that provision had been included in the Charter. The representatives of the United States of America and of the United Kingdom were trying to prevent the General Assembly from discussing the problem of unemployment and full employment; in doing so they were undermining the authority and the prestige of the United Nations. He would vote in favour of the draft resolution presented by the representative of Australia.

L'attitude de représentant des Etats-Unis d'Amérique à l'égard du projet de résolution déposé par le représentant de l'Australie, et de celui qui a été présenté par la Fédération syndicale mondiale, montre clairement qu'il veut empêcher les Nations Unies d'aider ceux qui sont menacés de chômage.

Les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, après s'être opposés aux propositions de la Fédération syndicale mondiale qui demande des mesures efficaces, ont présenté, pour les remplacer, un projet de résolution presque vide de substance que la majorité du Conseil a accepté de voter. Cette résolution ne décidera nullement les Gouvernements à prendre des mesures efficaces contre le chômage. L'orateur ne croit pas que l'Assemblée générale se contente d'une telle résolution; à son avis, si elle discute le problème du chômage, elle votera une résolution plus efficace.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit qu'une discussion du problème du chômage, par l'Assemblée générale, entre les neuvième et dixième sessions du Conseil, serait inutile; mais il ne faut pas oublier que 18 seulement des 59 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont représentés au Conseil.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique redoute-t-il que la discussion du problème du chômage par l'Assemblée ne provoque un accroissement du chômage aux Etats-Unis? L'orateur sait bien que les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis n'attachent pas grande importance aux arguments puisqu'ils comptent sur le mécanisme du scrutin majoritaire. Ils n'ont présenté aucun argument convaincant contre l'adoption du projet de résolution soumis par le représentant de l'Australie. Ils s'attendent sans doute à ce que la majorité du Conseil vote comme eux. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique n'a rien dit des souffrances de millions de personnes atteintes par le chômage, mais il a signalé des difficultés techniques qui sont à ses yeux des raisons suffisantes pour que l'Assemblée générale ne discute pas le problème du chômage. Il compte sur le mécanisme du scrutin majoritaire pour empêcher la discussion par l'Assemblée générale d'un problème qui intéresse des millions d'êtres humains.

L'attitude des représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni à l'égard du projet de résolution déposé par le représentant de l'Australie est conforme à celle que le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont adoptée à San-Francisco, au moment de la rédaction de la Charte des Nations Unies. Cependant, malgré leur opposition tenace à l'insertion d'une clause stipulant que les Nations Unies favoriseraient le plein emploi, cette disposition a été introduite dans la Charte. En s'efforçant d'empêcher l'Assemblée générale de discuter le problème du chômage et du plein emploi, les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni sapent l'autorité et le prestige des Nations Unies. M. Arutiunian votera en faveur du projet de résolution déposé par le représentant de l'Australie.

Mr. HAKIM (Lebanon) said that he would vote in favour of the draft resolution presented by the representative of Australia. The problem of unemployment was very important and urgent, and a discussion of it by the General Assembly would be useful. It was true that any Member of the United Nations had a right to request that the problem be included in the agenda of the General Assembly, but such a request by the Council would carry greater weight than a request by an individual Member. If the Council did not request the General Assembly to consider the problem at its next session the General Assembly, when it met in 1950, might think that, in not referring the problem of unemployment to the General Assembly earlier, the Council had failed to carry out its duty as defined in the Charter.

Mr. SCHNAKE (Chile) said that, while he understood the Australian delegation's reasons for proposing that that question be included in the agenda of the fourth session of the General Assembly, he did not consider that essential, since the report which would be submitted to the General Assembly examined the problem of unemployment and full employment in all its aspects. Moreover, any delegation was at liberty to propose the inclusion of any question in the agenda of the General Assembly, and in point of fact only some of the Members of the United Nations were represented in the Economic and Social Council. For those reasons the delegation of Chile would abstain from voting on the Australian draft resolution.

He wished to enter a formal protest against certain expressions which had been used by the Soviet Union representative in criticizing the attitude of some Powers. It was not true to say that certain delegations relied on a "machine" vote to guarantee the success of some proposals. No delegation could accept such a slur on the dignity of the Governments represented in the Council.

Mr. BORIS (France) asked that the various parts of the resolution be voted on separately, the first part of the draft, comprising the first two paragraphs, being voted on first, and the second part, comprising the last paragraph, thereafter.

*The first two paragraphs of the draft resolution (E/1509) were adopted by 10 votes to 2, with 6 abstentions.*

*The last paragraph of the draft resolution (E/1509) was adopted by 10 votes to 2, with 6 abstentions.*

*The draft resolution submitted by the representative of Australia (E/1509) was adopted as a whole by 11 votes to 1, with 6 abstentions.*

The PRESIDENT invited comments on chapters VIII and IX of the report of the Economic and Employment Commission (E/1356), and the recommendation in chapter VIII that the Sub-Commission on Employment and Economic Stability and the Sub-Commission on Economic Development should be abolished. He recalled that he had suggested that the representative of the Union of Soviet Socialist Republics might introduce at that point his draft resolution (E/1497)

M. HAKIM (Liban) votera pour le projet de résolution du représentant de l'Australie. Le problème du chômage est très grave et urgent, et sa discussion par l'Assemblée générale sera utile. Certes, tout Membre des Nations Unies a le droit de demander l'inscription de tel ou tel problème à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais une telle demande aurait plus de poids si elle était présentée par le Conseil que si elle était présentée par un Etat Membre isolé. Si le Conseil ne demande pas à l'Assemblée générale d'examiner le problème au cours de sa prochaine session, l'Assemblée générale, lorsqu'elle se réunira en 1950, pourra estimer que le Conseil, en ne soumettant pas plus tôt la question du chômage à l'Assemblée générale, a manqué à son devoir tel qu'il est défini dans la Charte.

M. SCHNAKE (Chili) comprend les raisons qui incitent la délégation de l'Australie à proposer que cette question figure à l'ordre du jour de la quatrième session de l'Assemblée générale. Mais il ne croit pas que cela soit indispensable, puisque le rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale traite du problème du chômage et du plein emploi sous tous ses aspects. En outre, toute délégation a le droit de demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et quelques-uns seulement des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont représentés au Conseil économique et social. Pour ces raisons, la délégation du Chili s'abstiendra de voter sur le projet de résolution de l'Australie.

M. Schnake tient à protester formellement contre les expressions employées par le représentant de l'Union soviétique lorsqu'il a critiqué l'attitude de certaines Puissances. Il n'est pas vrai que certaines délégations comptent sur un vote « mécanique » pour assurer le succès de telle ou telle proposition. Aucune délégation ne saurait admettre que l'on porte ainsi atteinte à la dignité des Gouvernements représentés au Conseil.

M. BORIS (France) demande que le vote ait lieu en deux fois et que l'on mette d'abord aux voix la première partie du projet de résolution, faite des deux premiers alinéas, puis la deuxième partie faite du dernier alinéa.

*Les deux premiers alinéas du projet de résolution (E/1509) sont adoptés par 10 voix contre 2, avec 6 abstentions.*

*Le dernier alinéa du projet de résolution (E/1509) est adopté par 10 voix contre 2, avec 6 abstentions.*

*Le projet de résolution présenté par le représentant de l'Australie (E/1509) est adopté, dans son ensemble, par 11 voix contre une, avec 6 abstentions.*

Le PRÉSIDENT invite les représentants à donner leur avis sur les chapitres VIII et IX du rapport de la Commission des questions économiques et de l'emploi (E/1356), et sur la recommandation qui figure dans le chapitre VIII et tend à supprimer la Sous-Commission de l'emploi et de la stabilité économique et la Sous-Commission du développement économique. Il rappelle qu'il a suggéré que le délégué de l'Union des Républiques socialistes soviétiques présente à cette occasion son projet

on the future work of the Economic and Employment Commission and its Sub-Commissions, since it related to chapters VIII and IX of that report.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) said that he was opposed to the Commission's recommendation that its two Sub-Commissions be dissolved. During the general debate on items 8 and 49, certain representatives had expressed agreement with that recommendation for the same reasons as those given in the Commission's report. One of those reasons, which the majority of the Commission had adduced, was that too much of the limited time at the disposal of the Sub-Commissions was spent in reconciling the divergent political and economic views of the Governments of the members of the Sub-Commissions. But those who put forward such an argument had thereby shown that their concept of what should be the task of the Council and of its subsidiary bodies was completely distorted; the Council and all its subsidiary bodies, including the two Sub-Commissions, should endeavour to find solutions to the problems with which they were concerned which would be acceptable to all Members of the United Nations.

Another argument put forward as a reason why the Sub-Commissions should be dissolved was that recommendations proposed in them by certain of the members were so altered during the discussions in those bodies as to be no longer recognizable. But was it not clear that in adducing that argument the Canadian Member of the Economic and Employment Commission had in effect been assailing the Sub-Commission for refusing to endorse automatically a decision taken by the Commission, and for daring to express a majority dissenting opinion? <sup>1</sup> It followed that the true object of the proposal that the Sub-Commissions be abolished was to ensure that such instances of the selfish interests of a country, or group of countries, being thwarted by the independent attitude adopted by a sub-commission, should not recur.

To support his contention, he quoted an article published in the *New York Times* on 25 May 1949, which made it clear that the dissolution of the two Sub-Commissions had been recommended because it was desired to convince the United States State Department that the United Nations was ready to organize the provision of technical assistance to under-developed countries in the way that the President of the United States had advocated. Thus, the majority of the Commission had recommended the dissolution of the two Sub-Commissions because it would suit the United States State Department.

Experts from under-developed countries had served on the Sub-Commissions, and recommendations by the Sub-Commissions reflected some of the experience of under-developed countries. They had pointed out that one of the main obstacles to the development of non-self-governing territories was their political dependence. The Sub-

de résolution (E/1497) sur les travaux ultérieurs de la Commission des questions économiques et de l'emploi et de ses Sous-Commissions, puisque ce projet a trait aux chapitres VIII et IX du rapport en question.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) se déclare hostile à la recommandation de la Commission tendant à supprimer ses deux Sous-Commissions. Au cours du débat général sur les points 8 et 49, certains représentants se sont ralliés à cette recommandation pour les raisons déjà exposées dans le rapport de la Commission. L'une de ces raisons, invoquées par la majorité de la Commission, est que les Sous-Commissions consacrent une trop grande partie du temps limité dont elles disposent à concilier les opinions politiques et économiques divergentes des Gouvernements qui y sont représentés; mais ceux qui arguent de cette raison montrent, par là même, qu'ils ont une conception entièrement fautive de la tâche du Conseil et de ses organes subsidiaires; le Conseil et tous ses organes subsidiaires, et notamment les deux Sous-Commissions, doivent s'efforcer d'apporter aux problèmes qui les intéressent des solutions qui puissent être acceptées par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Un autre argument pour justifier la dissolution des Sous-Commissions est que des recommandations qui avaient été proposées au sein de ces Sous-Commissions par certains membres ont été, au cours des discussions, modifiées à un tel point qu'elles n'étaient plus reconnaissables; mais n'est-il pas évident que, par cet argument, le représentant du Canada à la Commission des questions économiques et de l'emploi a, en fait, reproché aux Sous-Commissions leur refus de prendre automatiquement à leur compte une décision prise par la Commission et d'oser exprimer une opinion différente de celle de la majorité? <sup>1</sup> Il s'ensuit que le véritable objet de la proposition visant à la suppression des Sous-Commissions est de faire en sorte que ne se reproduisent pas les cas où l'attitude indépendante adoptée par une sous-commission a gêné les intérêts égoïstes d'un pays ou d'un groupe de pays.

A l'appui de son argument, il cite un article publié le 25 mai 1949, dans le *New York Times*, qui montre clairement que, si l'on recommande la suppression des deux Sous-Commissions, c'est afin de convaincre le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique que les Nations Unies sont prêtes à organiser l'assistance technique destinée aux pays insuffisamment développés conformément aux suggestions du Président des Etats-Unis. Ainsi, la majorité de la Commission a recommandé la suppression des deux Sous-Commissions parce que cette suppression serait conforme au désir du Département d'Etat des Etats-Unis.

Certains experts, délégués par des pays insuffisamment développés, ont siégé aux Sous-Commissions, et les recommandations formulées par les Sous-Commissions sont en partie le fruit de l'expérience acquise par les pays insuffisamment développés. Elles ont signalé que l'un des principaux obstacles à la mise en valeur des territoires

<sup>1</sup> See document E/CN.1/47, Chapter IV.

<sup>1</sup> Voir document E/CN.1/47, chapitre IV.

Commissions had correctly indicated the rôle of internal resources and the fact that foreign finance, whatever form it took, should be applied in such a way as to promote the national development of under-developed countries and territories, with the ultimate object of achieving independence in the spirit of the United Nations Charter, and the development of their internal resources, particularly their national industry and agriculture. The financial means supplied should not be used in such a way and under such conditions as to harm the national interests and infringe the sovereignty of the under-developed countries, or be linked with the granting of political or economic privileges of any kind to the countries exporting capital, or with the establishment of military bases, etc. But those recommendations had been opposed by the colonial Powers, primarily by the representatives of the United Kingdom and the United States, with whose policy they conflicted.

Neither could the Soviet Union delegation agree with the Economic and Employment Commission's proposal, inspired by the aim of the United States and certain other countries to distract the Commission from consideration of questions of principle, to convert itself into a technical body of experts to consider questions included in the Council's agenda. The main defects in the Commission's work lay in the fact that it abstained as a general rule from submitting recommendations to the Economic and Social Council on key questions of principle.

He strongly opposed the Commission's recommendation that its two Sub-Commissions should be dissolved, and also the recommendations regarding the organization of its work which appeared in chapters VIII and IX of its report. To remove the defects referred to, he moved the adoption of the draft resolution submitted by his delegation on the tasks and future work of the Economic and Employment Commission and its two Sub-Commissions (E/1497).

Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom) said that his views on the organization of the economic activities of the Council were substantially the same as those expressed by the representative of the United Kingdom on the Committee on Organization of the Economic and Employment Commission. He hoped that the Commission, as well as its Sub-Commissions, would be dissolved, and that their functions would be re-distributed between the Secretariat and the Economic Committee of the Council.

The analyses and draft resolutions submitted to the Council by the Commission were too often the product of a conference technique rather than a research technique, of improvisation rather than thorough study. That was because the Commission had to cover too wide a field. It was expected to analyse and recommend action on

non autonomes est justement leur état de dépendance politique. La Sous-Commission du développement économique a défini comme il le fallait le rôle des ressources nationales et souligné que les capitaux étrangers, quelque forme que prenne le financement, doivent servir le développement national des pays et des territoires insuffisamment développés, le but ultime étant de les rendre indépendants, conformément aux buts de la Charte des Nations Unies, et doivent aider au développement de leurs ressources intérieures et en particulier de leur industrie et de leur agriculture. Les moyens financiers qui leur seront fournis ne devront pas être utilisés de telle manière et dans de telles conditions que les intérêts nationaux des pays insuffisamment développés soient lésés et leur souveraineté exposée à des empiètements. L'octroi des crédits ne doit pas dépendre de la cession d'avantages politiques ou économiques quels qu'ils soient aux pays qui exportent des capitaux, non plus que de l'établissement de bases militaires, etc. Mais ces recommandations se sont heurtées à l'opposition des Puissances coloniales et surtout à celle des représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis, car elles étaient incompatibles avec la politique de ces deux Etats.

La délégation de l'Union soviétique ne peut non plus approuver la proposition de la Commission des questions économiques et de l'emploi. Cette proposition n'a été prise que sur l'initiative des Etats-Unis et de certains autres pays qui veulent détourner la Commission de l'étude des questions de fond pour la transformer en un organisme technique composé d'experts qui examineraient les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Le principal défaut de la Commission, c'est qu'en règle générale, elle s'abstient de présenter au Conseil économique et social des recommandations sur les principales questions de fond.

M. Morozov critique vigoureusement la recommandation de la Commission tendant à supprimer ses deux Sous-Commissions, de même que les recommandations qui figurent dans les chapitres VIII et IX de son rapport et portent sur l'organisation de ses travaux. Pour remédier aux défauts mis en cause, l'orateur propose l'adoption du projet de résolution présenté par sa délégation et relatif aux tâches et aux travaux ultérieurs de la Commission des questions économiques et de l'emploi et de ses deux Sous-Commissions (E/1497).

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) déclare que son opinion sur l'organisation des activités économiques du Conseil est à peu près identique à celle qu'a exprimée le représentant du Royaume-Uni au Comité de l'organisation de la Commission des questions économiques et de l'emploi. Il espère que la Commission, comme ses Sous-Commissions, sera supprimée, et que leurs fonctions seront réparties entre le Secrétariat et le Comité économique du Conseil.

Les analyses et les projets de résolution présentés au Conseil par la Commission relèvent trop souvent de la technique des conférences plutôt que d'une technique de recherche; de l'improvisation plutôt que d'une étude approfondie. Ceci s'explique par le fait que la Commission a un domaine trop vaste. On lui demande de faire des



both current and long-term problems. To carry out its present task adequately, the Commission would have to hold at least three sessions a year; they could not be fitted in to the Council's calendar of conferences. The Council was inclined to blame the Commission for many of its shortcomings, and the Commission to blame the Sub-Commissions. Instead of encouraging the Secretariat to do their research work for them, they had tried to do the research work and the analyses themselves, as well as make recommendations to the Commission. Bodies organized in the way in which the Sub-Commissions were organized could not carry out effective research. Another cause of failure was that the Secretariat had to prepare studies for the Council, the Commission and the Sub-Commissions, and did not have enough time to prepare them for all those bodies properly. The fewer the bodies the Secretariat had to service, the more effectively it would be able to provide information and analyses. Dissolution of the Sub-Commissions and the transfer of their functions to the Secretariat would enable the Commission to do more useful work, while dissolution of the Commission itself would enable the Council to do more useful work.

He did not want the Council to be deprived entirely of economic advice, so if the Commission and its Sub-Commissions were dissolved, the Secretariat might prepare reports and analyses on economic problems as requested by the Council, or in cases of emergency, on its own initiative. Those reports and analyses might be accompanied by draft resolutions for adoption by the Council. Since each of those reports and analyses should be considered by a body consisting of representatives of Governments, he would suggest, if the Commission were dissolved, that the functions of the Economic Committee be modified, in order to enable it to consider those reports and analyses. The Economic Committee might meet a few days before the opening of each session of the Council, consider all reports, recommendations and other proposals on economic matters on the Council's agenda, and then make recommendations in the usual way on points requiring action by the Council. The Committee should not be restricted from discussing questions of fact or analyses, but such discussion should be incidental to its primary function of recommending action by the Council. The Committee should, of course, continue to meet during each session of the Council.

That system had definite advantages over the system which would come into operation if the Sub-Commissions, but not the Commission itself, were dissolved. First, the Secretariat would not be hampered by having to prepare reports and analyses for discussion at meetings of the Commission, which would presumably meet far more frequently if its two Sub-Commissions were dissolved. Secondly, the recommendations made to the Council about economic problems would reflect the latest economic position; under the

études et de recommander des mesures à la fois en ce qui concerne les problèmes de l'heure et les problèmes à long terme. Pour exécuter sa tâche d'une façon satisfaisante, il lui faudrait tenir au moins trois sessions par an; ce qui n'est pas conciliable avec le calendrier des conférences du Conseil. Le Conseil a tendance à reprocher à la Commission beaucoup de ses propres insuffisances et la Commission à reporter le blâme sur ses Sous-Commissions. Au lieu d'encourager le Secrétariat à faire des recherches en leur lieu et place, elles ont essayé de faire des recherches et des analyses elles-mêmes, en même temps qu'elles présentaient des recommandations à la Commission. Des groupes organisés comme le sont les Sous-Commissions ne peuvent pas mener à bien des recherches. Une autre cause d'échec est que le Secrétariat doit préparer des études pour le Conseil, pour la Commission et pour les Sous-Commissions, et qu'il n'a pas le temps de les préparer toutes convenablement. Les renseignements et les analyses fournis par le Secrétariat seront d'autant plus satisfaisants que les organismes pour lesquels il doit travailler seront moins nombreux. La suppression des Sous-Commissions et le transfert de leurs attributions au Secrétariat permettront à la Commission de faire une meilleure besogne, de même que la suppression de la Commission elle-même permettra au Conseil de faire un meilleur travail.

L'orateur ne tient pas à ce que le Conseil soit tout à fait privé d'opinions autorisées en matière d'économie; si donc la Commission et ses Sous-Commissions sont supprimées, le Secrétariat pourra préparer des rapports et des analyses sur les problèmes économiques à la demande du Conseil ou, en cas d'urgence, de sa propre initiative. Ces rapports et ces analyses pourront être accompagnés de projets de résolution soumis au Conseil aux fins d'adoption. Comme chacun de ces rapports et chacune de ces analyses doivent être examinés par un organisme groupant des représentants des Gouvernements, l'orateur propose, si la Commission est supprimée, que les attributions du Comité économique soient modifiées afin qu'il puisse examiner ces rapports et ces analyses. Le Comité économique pourrait se réunir quelques jours avant l'ouverture de chaque session du Conseil, examiner tous les rapports, les recommandations et les propositions concernant les problèmes économiques qui figurent à l'ordre du jour du Conseil, puis formuler des recommandations, comme à l'ordinaire, sur les points à propos desquels le Conseil doit prendre des décisions. Il ne doit pas être interdit au Comité de discuter des questions de fait ou des analyses; mais il faut que cette discussion soit subordonnée à sa fonction essentielle, qui est de recommander certaines mesures au Conseil. Le Comité devra naturellement continuer de se réunir pendant chaque session du Conseil.

Ce système a des avantages très nets sur celui qui entrerait en vigueur si les Sous-Commissions étaient supprimées sans que la Commission elle-même le soit. En premier lieu, le Secrétariat ne sera pas gêné par l'obligation de préparer des rapports et des analyses destinés à être examinés par la Commission, qui se réunirait probablement beaucoup plus fréquemment si ses deux Sous-Commissions étaient supprimées. En second lieu, les recommandations faites au Conseil au sujet des problèmes économiques seraient fondées sur une étude tout à fait

present system recommendations made by the Economic and Employment Commission were necessarily at least six weeks out-of-date before they were considered by the Council. Thirdly, the Economic Committee could concentrate on the practical task of framing recommendations for action, a task which would be facilitated if the Secretariat were allowed to prepare draft recommendations. Sufficient expert advice would be available if the Secretariat were able to call upon experts from outside to assist in preparing special reports, and if Governments appointed specialists to serve on their delegations.

If the discussion revealed that there was sufficient support for his views, he would be prepared to submit a formal resolution on the matter. He had made his statement in the hope that other representatives would consider alternative methods of preparing the Council's work in the economic field, since he believed that most members of the Council would agree that the Commission method was still on trial. In any event, it was his delegation's opinion that the sole recommendation that the Council should make on the organization of the Economic and Employment Commission was that contained in the first sentence of paragraph 54 of its report (E/1356), recommending the abolition of the two Sub-Commissions.

His delegation also agreed with a number of the other suggestions made by the Commission on its future work, such as, for instance, the greater use of *ad hoc* groups of experts appointed by the Secretary-General. His delegation had at the present session proposed a specific study to be carried out by such a group. Moreover, special expert studies should normally be initiated by a specific resolution of the Assembly or the Council. He concurred with the view that no attempt be made to alter the Commission's terms of reference in a restrictive sense, and fully supported the view that the Commission should concentrate on such major problems as employment, for instance. Specialized agencies already in existence, or about to be created, should deal with a number of economic questions such as trade, balance of payments, commodity policy, etc.

He was surprised at, and strongly disagreed with, the Commission's suggestion that it should examine the reports of the specialized agencies, regional commissions and other bodies. That would mean an extra and burdensome task. The problem of organization was a continuing problem, which could be dealt with adequately only if Members of the Council were prepared to evaluate the types of work that should be undertaken and alternative means of carrying it out. Although, in the opinion of his delegation, alternative means were available, and should be used, for the work of the Commission and its Sub-Commissions, should the Council decide that the Commission must be maintained, the latter would have the full support and co-operation of the United Kingdom Government.

à jour de la situation. Dans le cadre du système en vigueur, les recommandations faites par la Commission des questions économiques et de l'emploi sont inévitablement, au moment de leur examen par le Conseil, en retard de six semaines sur le cours des événements. En troisième lieu, le Comité économique concentrerait son effort sur la tâche pratique qui consiste à élaborer des recommandations en vue des mesures à prendre, et qui lui serait facilitée si le Secrétariat était autorisé à préparer des projets de recommandation. On disposerait d'experts en nombre suffisant si le Secrétariat pouvait faire appel à des experts de l'extérieur pour l'aider à élaborer des rapports spéciaux, et si les Gouvernements désignaient des spécialistes pour faire partie de leurs délégations.

Si la discussion révèle que ses opinions rallient un nombre de suffrages suffisant, M. Corley Smith est disposé à présenter sur ce point une résolution en bonne et due forme. Il a fait sa déclaration dans l'espoir d'inciter d'autres représentants à imaginer de nouveaux moyens de préparer les travaux du Conseil dans le domaine économique ; la plupart des membres du Conseil reconnaîtront, croit-il, que les méthodes de la Commission sont encore à l'épreuve. En tout cas, l'opinion de sa délégation est que la seule recommandation que le Conseil doive faire, quant à l'organisation de la Commission des questions économiques et de l'emploi, est celle que contient la première phrase du paragraphe 54 de son rapport (E/1356), qui propose la suppression des deux Sous-Commissions.

La délégation du Royaume-Uni se rallie également à un certain nombre d'autres suggestions faites par la Commission à propos de ses travaux ultérieurs comme, par exemple, un recours plus fréquent à des groupes spéciaux d'experts désignés par le Secrétaire général. Au cours de la présente session, sa délégation a proposé une étude précise à confier à un groupe de ce genre. D'autre part, c'est d'ordinaire à la suite d'une résolution expresse de l'Assemblée ou du Conseil que des enquêtes sont menées par des experts sur certains problèmes. M. Corley Smith reconnaît qu'il n'y a pas lieu de modifier le mandat de la Commission pour le restreindre ; mais il approuve entièrement l'opinion que la Commission doit concentrer ses efforts sur des problèmes essentiels, tels que celui de l'emploi par exemple. Les institutions spécialisées déjà existantes, ou sur le point d'être créées, doivent s'occuper de diverses questions économiques telles que le commerce, la balance des paiements, la politique à suivre à l'égard des produits de base, etc.

L'orateur s'étonne que la Commission ait proposé d'examiner elle-même les rapports des institutions spécialisées, des commissions régionales et de certains autres organismes, et il désapprouve entièrement cette proposition. Ce serait là pour la Commission une tâche supplémentaire fort lourde. Le problème de l'organisation est un problème qui ne peut être résolu une fois pour toutes, et qui ne peut être traité comme il convient que si les membres du Conseil sont disposés à prévoir le genre de travail à entreprendre et à envisager divers moyens de l'accomplir. La délégation du Royaume-Uni estime que l'on dispose d'autres moyens de mener à bien la tâche confiée à la Commission et à ses Sous-Commissions, et que l'on devrait y avoir recours ; mais si le Conseil se prononce pour le maintien de la Commission,

Mr. DE ALMEIDA (Brazil) doubted the wisdom of accepting the recommendation of the Economic and Employment Commission that the two Sub-Commissions be abolished. Although he was prepared to agree that the work of the Sub-Commissions was by no means perfect, the pioneer task accomplished by the Sub-Commission on Economic Development in the field of technical assistance had led to the recommendations made in General Assembly resolution 200 (III). Insufficient evidence had so far been given of the unsatisfactory nature of the work of the two Sub-Commissions, and their future should be considered more carefully in the light of fuller experience. He agreed with the view of the Indian representative that no action be taken on the matter at the present session, and moved that the question be deferred to the eleventh session of the Council. By July 1950, the two Sub-Commissions would have held another session each and might be able to make proposals with regard to desirable changes in their methods of work. It would consequently be more appropriate to consider the United Kingdom proposal at that time.

Mr. DAVIN (New Zealand) considered that, as their last report showed, the work of the Sub-Commissions was unsatisfactory. It lacked concentration of effort, and touched upon too wide a range of problems, a number of which were also studied by other organs. The functions of the Sub-Commissions should be more precisely defined.

The same criticisms were applicable to the work of the Commission, which should in future concentrate on special problems not touched by other agencies. It should not deal with general considerations of economic development, which came within the purview of many other bodies. Rather should it review the work of the Regional Commissions and study the question of capital investment, dealing with both problems on the basis of specific instructions from the Council. Until the International Trade Organization was set up, it could also devote attention to the problem of employment and economic stability.

The proposals made with regard to the Commission's future work in paragraph 58 (a) of its report (E/1356) were too general and would not enable the Commission to draw sound conclusions on all the problems referred to. There were, indeed, two urgent studies which the Commission should undertake: the first related to the immediate causes of economic fluctuations and full employment, and the second an analysis of the replies to the Secretary-General's questionnaire (E/1378, E/CN.1/63 and Addenda 1-7 thereto), with recommendations for appropriate action. It would be for the Secretary-General, in consultation with the specialized agencies, to decide whether or not a meeting of the Commission was necessary during the next few months.

celle-ci peut être assurée du soutien et de la collaboration du Gouvernement du Royaume-Uni.

M. DE ALMEIDA (Brésil) se demande s'il est sage d'accepter la recommandation de la Commission des questions économiques et de l'emploi tendant à supprimer les deux Sous-Commissions. L'orateur reconnaît que les travaux des Sous-Commissions sont loin d'être parfaits, mais les tâches entièrement nouvelles accomplies par la Sous-Commission du développement économique dans le domaine de l'assistance technique ont inspiré les recommandations formulées dans la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale. On n'a pas encore donné de preuve décisive de l'insuffisance des deux Sous-Commissions, et leur avenir devrait être examiné plus soigneusement qu'on ne l'a fait et à la lumière d'une expérience plus complète. M. de Almeida se rallie au point de vue du représentant de l'Inde tendant à ne prendre aucune décision à cet égard au cours de la session actuelle, et propose de renvoyer cette question à la onzième session du Conseil. En juillet 1950, les deux Sous-Commissions auront tenu chacune une autre session, et seront en mesure de faire des propositions au sujet des modifications à apporter à leurs méthodes de travail. Il serait donc préférable d'examiner à ce moment-là la proposition du Royaume-Uni.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) estime que le travail des Sous-Commissions, ainsi que le montre le dernier rapport, n'est pas satisfaisant. Leurs efforts ne sont pas assez concentrés et portent sur des problèmes trop variés, dont plusieurs sont déjà étudiés par d'autres organismes. Les fonctions des Sous-Commissions devraient être définies de façon plus précise.

Les mêmes critiques valent pour les travaux de la Commission, qui devra à l'avenir se consacrer de façon plus exclusive à des problèmes spéciaux dont les autres institutions ne s'occupent pas. Elle ne devrait pas se livrer à des considérations générales sur le développement économique, qui relève de nombreux autres organismes. Elle ferait mieux d'examiner les travaux des commissions régionales et d'étudier la question des investissements de capitaux, et, pour l'examen de ces deux problèmes, se conformer à des instructions précises du Conseil. Jusqu'à la création de l'Organisation internationale du commerce, elle pourra aussi s'occuper des problèmes de l'emploi et de la stabilité économique.

Les propositions faites au sujet des travaux ultérieurs de la Commission, au paragraphe 58 a) de son rapport (E/1356), sont trop générales et ne permettront pas à la Commission d'aboutir à des conclusions valables sur tous les problèmes mentionnés. En fait, il y a deux études urgentes que la Commission devrait entreprendre: la première concerne les causes immédiates des fluctuations économiques et le plein emploi, la seconde serait l'analyse des réponses au questionnaire du Secrétaire général (E/1378, E/CN.1/63 et addenda 1-7) et l'élaboration de recommandations concernant les mesures à prendre. Il appartiendra au Secrétaire général, en consultation avec les institutions spécialisées, de dire si une réunion de la Commission est ou n'est pas nécessaire au cours des quelques mois à venir.

In conclusion, he would support the proposal of the United Kingdom representative that the two Sub-Commissions be abolished, in accordance with the recommendation made in paragraph 54 of the report of the fourth session of the Economic and Employment Commission (E/1356).

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) strongly opposed the United Kingdom proposal. It had caused little surprise, since there were a number of delegations which were anxious that the problems of employment and unemployment should be handled outside the framework of the United Nations. No objections had been raised with regard to the Sub-Commissions of the Economic and Employment Commission until the former had submitted reports which conflicted with the views of the United Kingdom and United States members. That was the reason for the desire to substitute independent experts for the Sub-Commissions.

Although neither the work of the Sub-Commissions, nor that of the Commission itself, was wholly satisfactory, especially since the majority of their members had frequently hindered the adoption of concrete proposals, those bodies had made a positive contribution to the study of the problem of the economic development of underdeveloped countries. Indeed, they had produced concrete proposals and elaborated certain principles, instead of submitting the vague and useless statements which had been drawn up by the various specialized agencies. On the one hand, the Council had not yet had a proper opportunity of seeing the Sub-Commissions' work, and on the other, it was only now that it was for the first time examining the question of employment and unemployment. Any action taken at the present session would consequently be premature. The Polish delegation favoured the continuation of work on general economic problems within the orbit of the United Nations organs, rather than by outside experts. Both the Sub-Commissions and the Commission should be maintained and be given an opportunity of fully carrying out their mandates. Finally, he would point out that the setting up of the two Sub-Commissions had been endorsed by the General Assembly, and that consequently their dissolution needed the latter's consent.

Mr. STINEBOWER (United States of America) assumed that the Council had before it a definite recommendation from the Economic and Employment Commission. If that were not the case, he would formally move that the two Sub-Commissions be abolished.

He was somewhat surprised at the reference made by the Polish representative to the necessity for securing the General Assembly's approval in regard to a decision of the Economic and Social Council on its subsidiary bodies. In accordance with the Charter, the Economic and Social Council was empowered to take action in creating or dissolving subsidiary organs. He would recall, moreover, that the Council had reconstituted the Sub-Commission on Freedom of Information and had altered the membership of the Sub-Commission on the Prevention of Discrimination and Protection

En conclusion, M. Davin se rallie à la proposition du représentant du Royaume-Uni, tendant à supprimer les deux Sous-Commissions, conformément à la recommandation formulée au paragraphe 54 du rapport sur la quatrième session de la Commission des questions économiques et de l'emploi (E/1356).

M. KATZ-SUCHY (Pologne) critique vivement la proposition du Royaume-Uni. Cette proposition n'a pas causé grande surprise ; en effet, un certain nombre de délégations souhaitent que les questions de l'emploi et du chômage soient abordées en dehors du cadre des Nations Unies. Aucune critique n'a été adressée aux Sous-Commissions de la Commission des questions économiques et de l'emploi avant que ces dernières aient présenté des rapports dont les conclusions étaient contraires aux opinions des représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis. C'est la raison pour laquelle on veut remplacer les Sous-Commissions par des experts indépendants.

Il est vrai que ni les travaux des Sous-Commissions ni ceux de la Commission elle-même ne donnent entière satisfaction, étant donné surtout que la majorité de leurs membres s'est fréquemment opposée à l'adoption de propositions concrètes. Ces organismes ont néanmoins apporté une contribution réelle à l'étude du problème du développement économique des pays insuffisamment développés. A vrai dire, ils ont présenté des propositions concrètes et défini certains principes, au lieu de se contenter des déclarations vagues et inutiles rédigées par les diverses institutions spécialisées. D'une part, le Conseil n'a pas encore eu l'occasion d'apprécier les travaux des Sous-Commissions ; d'autre part, c'est seulement maintenant qu'il examine pour la première fois la question de l'emploi et du chômage. C'est dire que toute décision prise au cours de la présente session serait prématurée. La délégation de la Pologne préfère que les travaux relatifs aux problèmes économiques généraux soient poursuivis dans le cadre des organes des Nations Unies plutôt que confiés à des experts de l'extérieur. Il convient de maintenir les Sous-Commissions et la Commission et de leur donner l'occasion de remplir le rôle qui leur a été confié. En terminant, M. Katz-Suchy tient à préciser que la création des deux Sous-Commissions a été approuvée par l'Assemblée générale, qui devrait par suite consentir à leur suppression.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) suppose que le Conseil est saisi d'une recommandation précise de la Commission des questions économiques et de l'emploi. S'il n'en est pas ainsi, il proposera formellement la suppression des deux Sous-Commissions.

Il est un peu surpris de la remarque du représentant de la Pologne, touchant la nécessité d'obtenir l'approbation de l'Assemblée générale à propos d'une décision du Conseil économique et social à l'égard de ses organes subsidiaires. D'après la Charte, le Conseil économique et social a qualité pour prendre l'initiative de créer ou de supprimer des organes subsidiaires. L'orateur rappelle à ce propos que le Conseil a reconstitué la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse, et modifié la composition de la Sous-Commission pour la lutte contre les

of Minorities. The present case was thus by no means the first.

Moreover, the Sub-Commissions had themselves been created on the recommendation of the preceding and so-called nuclear commission. After working through the two Sub-Commissions, the Commission had now come to the conclusion that it would be better served by receiving the advice of experts. It would be somewhat invidious for the Council to reverse the Commission's decision. It was the more difficult to act in that manner because, in the past, the Economic and Social Council had remonstrated with the Commission for the inadequacies of certain reports submitted by it.

He had heard with a certain sense of wistfulness the implied suggestions of the representatives of Poland and the Soviet Union attributing influence to the State Department. He feared that those allegations were unfounded and, in point of fact, such power was not really desired by the United States authorities. They did not pretend to be omniscient, but they did hold certain ideas which they were prepared to defend. If, however, and referring to the case in point, the majority of the Council did not fall in with their views, they would not refuse to approve participation of American experts in the Sub-Commissions.

He could not but reiterate that the issue was perfectly straightforward. The Economic and Employment Commission having come to the conclusion, on the basis of its experience, that it must recommend the abolition of its two subsidiary bodies, was the Council going to say that the Commission must continue to have their assistance ?

Mr. ADARKAR (India) was unable to share the views of the United Kingdom representative, especially now that the question of economic stability had become closely linked to the problem of technical assistance to under-developed countries. He believed that the reasons underlying the recommendation were that the Sub-Commissions had encroached upon controversial domains. But they had not been alone in so doing. Controversial issues had been discussed in the Commission on Human Rights, the Sub-Commission on Freedom of Information and the Narcotics Commission. It was only by dint of discussion that internationally acceptable policies could be formulated. Individual experts, whether from the East or the West, would be unable to perform that task. The fact of the matter was that the Sub-Commissions had trodden on forbidden ground and made certain recommendations and expressed certain opinions which were unacceptable to certain countries. They had, for instance, referred to the industrialization of under-developed areas and to the question of armaments and war. They had also advocated the revision of the statutes of the International Bank for Reconstruction and Development and the International Monetary Fund.

The procedure now envisaged was unfair, especially in view of the fact that the Sub-Commission on Economic Development had been the first to study the problem of technical assistance. It was on the basis of the latter's report that the

mesures discriminatoires et pour la protection des minorités. Ce n'est donc pas la première fois que la question se pose.

En outre, les Sous-Commissions ont elles-mêmes été créées sur la recommandation d'un organe antérieur dit « groupe initial ». La Commission, après avoir utilisé les travaux des deux Sous-Commissions, en est arrivée à cette conclusion que des experts l'aideraient plus efficacement. Il serait assez désobligeant de la part du Conseil de prendre une décision contraire à celle de la Commission. Il est d'autant plus difficile de le faire que, dans le passé, le Conseil économique et social a reproché à la Commission l'insuffisance de certains de ses rapports.

M. Stinebower a entendu avec quelque vague regret les allusions implicites des représentants de la Pologne et de l'Union soviétique à l'influence qu'exercerait le Département d'Etat. Il craint fort que ces allégations ne soient dépourvues de tout fondement et, d'ailleurs, les autorités des Etats-Unis n'ambitionnent pas un tel pouvoir. Elles ne prétendent pas être omniscientes, mais elles ont certains principes qu'elles sont prêtes à défendre. Pour revenir à la question, si toutefois la majorité du Conseil ne se rallie pas à leur opinion, les autorités des Etats-Unis ne désapprouveront pas la participation d'experts américains aux travaux des Sous-Commissions.

M. Stinebower ne peut que répéter que la question est parfaitement claire. La Commission des questions économiques et de l'emploi étant arrivée, en se fondant sur l'expérience, à la conclusion qu'elle devait recommander la suppression de ses deux organes subsidiaires, le Conseil va-t-il affirmer que la Commission doit continuer d'utiliser leurs services ?

M. ADARKAR (Inde) ne peut se rallier à l'opinion du représentant du Royaume-Uni, surtout maintenant que la question de la stabilité économique est étroitement liée au problème de l'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Il croit que la vraie raison de la recommandation de la Commission, c'est que les Sous-Commissions ont abordé des questions brûlantes. Mais elles n'ont pas été les seules à le faire. Des questions très controversées ont été examinées par la Commission des droits de l'homme, par la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse, et par la Commission des stupéfiants. C'est seulement grâce à la discussion que l'on parviendra à définir des lignes de conduite acceptables par les différents pays. Des experts isolés, qu'ils viennent d'Orient ou d'Occident, n'y parviendront pas. Le fait est que les Sous-Commissions se sont engagées sur un terrain réservé, et ont formulé certaines recommandations et opinions auxquelles certains pays sont hostiles. Elles ont, par exemple, mentionné l'industrialisation des régions insuffisamment développées et soulevé la question des armements et de la guerre. Elles ont également conseillé de modifier les statuts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et ceux du Fonds monétaire international.

La décision actuellement envisagée est injuste, d'autant plus que la Sous-Commission du développement économique a été la première à étudier le problème de l'assistance technique. C'est en s'inspirant du rapport de cette dernière que l'Assemblée

General Assembly had examined the question which the Council was now studying under item 9. To suggest that that Sub-Commission was useless was to add insult to injury.

He would be prepared to support the compromise solution suggested by the Brazilian representative.

Mr. HAKIM (Lebanon) also supported the proposal of the representative of Brazil, on the ground that abolition of the two Sub-Commissions would upset the balance of the Commission's work. When the latter was set up, emphasis had been laid by the representatives of the under-developed countries on the necessity for paying close attention to economic development. The abolition of the Sub-Commission specially entrusted with the study of that problem would imply that less attention would henceforth be paid to it. Meanwhile, as its title showed, the Economic and Employment Commission was more concerned with the problem of employment than with that of development. Certain objections to the Council's decision might be raised in the Assembly, where the representatives of the under-developed countries were in the majority, even though the Council was sovereign in that respect. No hasty action should be taken on the recommendation of the Commission in paragraph 54 of its report (E/I356).

Mr. BORIS (France) said that the French delegation had already stated its attitude to the problem before the Council. Hence he did not wish to revert to that question, but would merely like to give the following explanation: first, there was no immediate necessity to modify the terms of reference of the Economic and Employment Commission. What was necessary was to specify its tasks as and when the situation changed. Secondly, the two Sub-Commissions should be abolished, not on principle, but for reasons of expediency.

The French delegation could not therefore accept the Soviet Union draft resolution, which was diametrically opposed to its own point of view, but would support any proposal in keeping with its position.

The work of the two Sub-Commissions, and indeed of the Commission itself, had been disappointing. They had not achieved the expected results, and the explanation was to be sought in their composition. The only way to avoid sacrificing the interests, either of economic stability or of development, was to concentrate the work of the two Sub-Commissions as previously explained, and develop the Secretariat's activities in that direction. The essential problem was a budgetary one. Economies must be made so as to provide the Secretariat with sufficient funds to enable it to engage competent staff and set up the proposed groups of experts; unless a decision were taken immediately, the Secretariat would be unable to organize the work.

With regard to the Economic and Employment Commission itself, he felt that, while its activities had been disappointing, it should be allowed a little more time, and that it was too soon to take a decision.

générale a examiné la question dont le Conseil est actuellement saisi, et qui constitue le point 9. Prétendre que cette Sous-Commission est inutile, c'est vraiment ajouter l'insulte à l'injustice.

M. Adarkar est prêt à se rallier à la solution de compromis proposée par le représentant du Brésil.

M. HAKIM (Liban) approuve également la proposition du représentant du Brésil parce que la suppression des deux Sous-Commissions bouleverserait l'équilibre des travaux de la Commission. Lorsque cette dernière a été créée, les représentants des pays insuffisamment développés ont souligné la nécessité d'accorder la plus grande attention au développement économique. La suppression de la Sous-Commission à laquelle l'étude de ce problème était spécialement confiée fera penser que l'on s'en préoccupera moins dorénavant. D'autre part, comme son nom l'indique, la Commission des questions économiques et de l'emploi se soucie davantage du problème de l'emploi que du problème du développement. Certaines objections à la décision du Conseil pourraient être soulevées au sein de l'Assemblée où les représentants des pays insuffisamment développés sont en majorité, bien que le Conseil soit souverain à cet égard. Il ne faut pas prendre à la hâte une décision pour donner suite à la recommandation que la Commission a formulée au paragraphe 54 de son rapport (E/I356).

M. BORIS (France) rappelle que la délégation de la France a déjà fait connaître son opinion sur le problème soumis au Conseil. Il n'entend donc pas revenir sur cette question, et veut simplement ajouter les précisions suivantes: tout d'abord, il n'y a aucune nécessité immédiate de modifier le mandat de la Commission des questions économiques et de l'emploi. Ce qu'il faut, c'est préciser ses tâches au fur et à mesure de l'évolution de la situation. En second lieu, les deux Sous-Commissions doivent être supprimées non pas pour des raisons de principe, mais pour des raisons d'opportunité.

La délégation de la France ne peut donc pas accepter le projet de résolution soviétique qui est diamétralement opposé à son propre point de vue. Elle appuiera par contre toute proposition qui serait conforme à l'attitude qu'elle a prise.

Les travaux des deux Sous-Commissions, comme ceux de la Commission elle-même, ont été décevants. Ces organismes n'ont pas obtenu les résultats qu'on en attendait, leur composition même en est la cause. Le seul moyen de ne sacrifier ni la stabilité économique ni le développement consisterait à concentrer les travaux des deux Sous-Commissions de la manière précédemment indiquée, et à développer les activités du Secrétariat dans cette direction. Le problème est essentiellement budgétaire. Il faut faire des économies pour pouvoir mettre à la disposition du Secrétariat les sommes qui lui permettront d'engager un personnel compétent et de constituer les groupes d'experts proposés; à défaut d'une décision immédiate, le Secrétariat ne pourra pas organiser ces travaux.

Quant à la Commission des questions économiques et de l'emploi elle-même, M. Boris estime que, si son activité a été décevante, il convient cependant de lui laisser encore un peu de temps, et qu'il serait prématuré de prendre une décision.

Mr. ASTAPENKO (Byelorussian Soviet Socialist Republic) said that, since his delegation's attitude with regard to the abolition of the two Sub-Commissions had been clarified in the course of the general discussion on items 8 and 49, he would now limit himself to endorsing the view expressed by the Indian representative, who had pointed out that in the course of their work the Sub-Commissions had offended certain susceptibilities. The Commission's recommendation was not in the interests of those Members of the United Nations which wished to achieve the aims and apply the principles laid down in the Charter, especially in Article 55. The Council's first concern should be to assist the Economic and Employment Commission and its two Sub-Commissions in their work. The draft resolution submitted by the Soviet Union (E/1497) clearly defined the problems which it was incumbent on those bodies to study. It was on such lines that the Council should draft their programme of work. He must consequently support the Soviet Union draft resolution.

Answering the United States representative, the PRESIDENT stated that the Council had before it the Soviet Union draft resolution (E/1497) and the motion of the United States representative that the Council adopt the recommendation of the Economic and Employment Commission in paragraph 54 of its report (E/1356), as well as the motion of the representative of Brazil that the question be deferred till the eleventh session of the Council in July 1950.

Answering the representative of Venezuela, he added that the question whether the motion of the representative of Brazil constituted an independent proposal or an amendment to the United States motion could be decided before the Council proceeded to vote on the question.

On the PRESIDENT's proposal, *the Council agreed to defer discussion of item 8 till the next meeting.*

### 86. Study of statelessness<sup>1</sup> (E/1517 and E/1518)

The PRESIDENT stated that he wished to put before the Council his proposals with regard to the setting up of an *ad hoc* committee on the study of statelessness (E/1518). It would be desirable that that *ad hoc* committee should meet before the end of the present session, in order to take certain preliminary decisions.

At its 327th meeting, held on 8 August 1949, the Council had adopted a resolution 248 (IX) B deciding to appoint an *ad hoc* committee of nine members and defining that committee's terms of reference.

In accordance with rule 26 of the revised rules of procedure of the Council, it was incumbent upon him as President to nominate the members to serve on that *ad hoc* committee, subject to approval of the Council, unless the Council decided otherwise. Having given much thought to the matter in the

M. ASTAPENKO (Republique socialiste soviétique de Biélorussie) dit que l'attitude de sa délégation à l'égard de la suppression des deux Sous-Commissions a déjà été précisée au cours du débat général sur les points 8 et 49; l'orateur se bornera donc maintenant à faire sienne l'opinion exprimée par le représentant de l'Inde, qui a signalé que les Sous-Commissions avaient, au cours de leurs travaux, heurté certaines susceptibilités. La recommandation de la Commission n'est pas conforme aux intérêts des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui tiennent à atteindre les objectifs et à appliquer les principes énoncés dans la Charte, notamment à l'Article 55. Le premier souci du Conseil devrait être d'aider la Commission des questions économiques et de l'emploi et ses deux Sous-Commissions dans leurs travaux. Le projet de résolution soumis par l'Union soviétique (E/1497) définit nettement les problèmes qu'il appartient à ces organismes d'étudier. C'est sur cette base que le Conseil devrait établir leur programme de travail. M. Astapenko approuve donc le projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le PRÉSIDENT, répondant au représentant des Etats-Unis, dit que le Conseil est saisi du projet de résolution de l'Union soviétique (E/1497), de la motion du représentant des Etats-Unis, demandant au Conseil d'adopter la recommandation de la Commission des questions économiques et de l'emploi, qui figure dans le paragraphe 54 de son rapport (E/1356), ainsi que de la motion du représentant du Brésil demandant que la question soit renvoyée à la onzième session du Conseil, en juillet 1950.

Répondant au représentant du Venezuela, le Président ajoute que la question de savoir si la motion du représentant du Brésil constitue une proposition indépendante ou un amendement à la motion des Etats-Unis pourra être tranchée avant que le Conseil passe au vote sur cette question.

Sur la proposition du PRÉSIDENT, *le Conseil décide de renvoyer à sa prochaine séance la suite de ses débats sur le point 8.*

### 86. Etude de la question des apatrides<sup>1</sup> (E/1517 et E/1518)

Le PRÉSIDENT soumet au Conseil ses propositions relatives à la création d'un comité spécial chargé de l'étude de la situation des apatrides (E/1518). Il y aurait intérêt à ce que ce comité spécial se réunisse avant la fin de la présente session, pour prendre certaines mesures préliminaires.

Lors de sa 327<sup>e</sup> séance, le 8 août 1949, le Conseil a adopté une résolution [248 (IX) B] décidant d'établir un comité spécial de neuf membres et fixant le mandat de ce comité.

D'après l'article 26 du règlement intérieur révisé du Conseil, il appartient au Président de désigner les membres de ce comité spécial sous réserve de l'approbation du Conseil, à moins que le Conseil n'en décide autrement. Après avoir beaucoup réfléchi à la question, en s'inspirant des observa-

<sup>1</sup> Resumed from the 327th meeting.

<sup>1</sup> Suite des débats de la 327<sup>e</sup> séance.

light of the statements made during the discussion, and having held consultations with the representatives specially concerned, he had come to the conclusion that it would be impracticable to appoint an *ad hoc* committee, both sufficiently representative of the interests concerned and sufficiently well balanced, within the limit of nine members. He would therefore propose that an additional three members be added to serve on the *ad hoc* committee.

With regard to the question of that committee's members which might cease to be Members of the Council at the end of the year, he would recall that, on a number of occasions, the Council had adopted the practice of authorizing the President to fill such casual vacancies temporarily, as they occurred. That precedent, however, needed careful examination in the present instance, since he proposed to nominate two members which were not Members of the Council to serve on the *ad hoc* committee. The Council might therefore consider that there would be no need to provide for the replacement of those members which might cease to be Members of the Council. On the other hand, it might be considered desirable to keep constant the proportion of the members of the *ad hoc* committee which were also Members of the Council. He himself was inclined to take that view. Subject to the Council's agreement, he would therefore propose that those members of the *ad hoc* committee which were at the present time Members of the Council but which would cease to be Members at the end of the year should be replaced by members nominated by the President of the Council.

The time of the *ad hoc* committee's meetings required careful consideration, and he would therefore propose that an informal meeting of its members and the Secretariat be held during the present session to consider possible dates. The final date could be settled by the Secretary-General, in consultation with the Interim Committee on Programme of Meetings, in accordance with the usual procedure under resolution 174 (VII).

He would nominate the following Members to serve on the *ad hoc* committee: Belgium, Brazil, Canada, China, Denmark, France, Israel, Poland, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Venezuela.

Mr. RUNDALL (United Kingdom), recalling that the United Kingdom had sponsored the resolution on the study of statelessness 248 (IX) adopted by the Council, stated that his delegation fully concurred with the statements made by the President, in regard both to the procedure and to the nominations of members to serve on the *ad hoc* committee.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) proposed that, in view of the fact that he, for one, did not have the relevant documents before him, and in view also of the seriousness of the question, the discussion of that item be deferred till the Council's next meeting on the following morning, when presumably the President's proposals would have been circulated in documentary form.

Mr. GONZALEZ (Chile) said that his delegation found the President's proposals entirely satisfac-

tions présentées au cours du débat, et après avoir consulté les représentants particulièrement intéressés, le Président est parvenu à la conclusion qu'il serait impossible de constituer un comité spécial qui représente de façon équitable les divers intérêts en présence et soit judicieusement composé, si ce comité ne doit comprendre que neuf membres. Il propose donc que trois autres membres en fassent partie.

Quant aux membres de ce comité qui pourront cesser d'être Membres du Conseil à la fin de l'année, il rappelle qu'en plusieurs occasions, le Conseil a autorisé le Président à pourvoir à ces sièges à titre temporaire, à mesure que des vacances se produisaient. Il faut cependant, dans le cas présent, que ce précédent soit soigneusement examiné; en effet, le Président se propose de désigner, pour faire partie du comité spécial, deux pays qui ne sont pas Membres du Conseil. Le Conseil pourra donc estimer qu'il n'est pas nécessaire de remplacer les membres qui cesseront peut-être d'être Membres du Conseil. D'autre part, il pourrait sembler opportun de maintenir constante la proportion des membres du comité spécial qui sont, en même temps, Membres du Conseil. Le Président lui-même incline à penser ainsi. Sous réserve de l'approbation du Conseil, il propose donc que les membres du comité spécial qui sont actuellement Membres du Conseil, mais qui cesseront de l'être à la fin de l'année, soient remplacés par les membres que désignera le Président du Conseil.

Les dates des séances du comité spécial doivent être examinées avec soin, et le Président propose de réunir officieusement, au cours de la présente session, les membres de ce comité et le Secrétariat pour qu'ils envisagent les dates possibles. La date définitive pourra être fixée par le Secrétaire général, après consultation du Comité provisoire du calendrier des sessions, selon la procédure d'usage que prévoit la résolution 174 (VII).

Le Président désigne les Membres suivants comme membres du comité spécial: Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Pologne, République socialiste soviétique de Biélorussie, Royaume-Uni, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

M. RUNDALL (Royaume-Uni) rappelle que le Royaume-Uni a pris l'initiative de la résolution sur l'étude de la situation des apatrides [248 (IX)] qui a été adoptée par le Conseil, et déclare que sa délégation se rallie entièrement aux suggestions faites par le Président tant à propos de la procédure qu'en ce qui concerne la désignation des membres devant siéger au comité spécial.

M. KATZ-SUCHY (Pologne), étant donné qu'il ne dispose pas, pour sa part, des documents pertinents, étant donné aussi l'importance de ce problème, demande que la discussion de ce point soit renvoyée à la prochaine séance du Conseil, le lendemain matin. D'ici là, les propositions du Président auront sans doute été distribuées sous forme de document.

M. GONZALEZ (Chili) dit que sa délégation trouve les propositions du Président parfaitement satis-



tory in regard both to the procedure to be followed and to the composition of the *ad hoc* committee. He was opposed to postponement of the question to a later meeting.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) supported the Polish representative's proposal, adding that item 7 was not on the Council's agenda for that day.

The PRESIDENT having concurred with the views of the representatives of Poland and the Soviet Union, *discussion of the President's proposals on item 7 was deferred till the following meeting.*

The meeting rose at 6.30 p.m.

faisantes, tant à l'égard de la procédure à suivre qu'à l'égard de la composition du comité spécial. Il est hostile à l'ajournement de cette question à une séance ultérieure.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie la proposition du représentant de la Pologne, et ajoute que le point 7 n'est pas inscrit au programme des travaux de ce jour.

Le PRÉSIDENT s'étant rallié à l'opinion des représentants de la Pologne et de l'Union soviétique, *il est décidé de renvoyer l'examen des propositions du Président sur le point 7 à la prochaine séance.*

La séance est levée à 18 h. 30.